

Ministère du Développement
économique, de l'Innovation
et de l'Exportation

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2004-2005

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation



RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2004-2005





La présente publication a été réalisée par le personnel du Ministère
et peut être consultée dans le site www.mdeie.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Novembre 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-45973-3 (imprimé)
ISBN : 2-550-45974-1 (pdf)

© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des auteurs de cette publication.



Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour l'année financière 2004-2005.

Cet exercice financier a été marqué par la création du Ministère. Quant aux résultats présentés, ils concernent tant les priorités gouvernementales que les objectifs et engagements ministériels.

Enfin, ce rapport annuel de gestion contient l'information relative à l'utilisation des ressources et au respect des exigences légales et gouvernementales en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,



Claude Béchard

Novembre 2005





Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

Le rapport présente les résultats obtenus par le Ministère en fonction des grandes priorités gouvernementales, des objectifs et engagements ministériels. Il contient une déclaration des membres de la direction du Ministère sur la fiabilité des données et un rapport de validation de l'information effectué par la Direction de la vérification interne.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère pour leur engagement constant envers le développement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,



Gilles Demers

Québec, novembre 2005





DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève du sous-ministre ainsi que des membres du Comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.



Gilles Demers
Sous-ministre



Georges Archambault
Sous-ministre adjoint à la recherche et à l'innovation



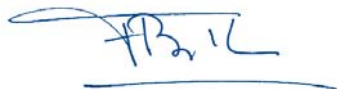
Madeleine Caron
Sous-ministre adjointe à l'industrie et au commerce



Jacques Babin
Sous-ministre adjoint à la politique scientifique



Pierre Cléroux
Sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État



François Bouilhac
Sous-ministre adjoint à l'exportation et à la promotion des investissements

Gilles Demers

Sous-ministre adjoint aux opérations régionales par intérim



Georges Boulet
Secrétaire général



André Lachapelle
Directeur général des communications et des services à la clientèle



Louis Gilles Picard
Directeur général des services à la gestion

Québec, novembre 2005





Monsieur Gilles Demers
Sous-ministre
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Objet: **Rapport de validation de la Vérification interne**

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au Rapport annuel de gestion 2004-2005 pour l'exercice se terminant au 31 mars 2005 au regard des objectifs des plans stratégiques du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de sa Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes et de son Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information. Il importe de noter que cet examen ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter de l'information fournie.

Nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion concernant les plans stratégiques, la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes et le Plan annuel de gestion des dépenses nous paraît, à tous égards, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,



Jacques Ouimet, CGA

Québec, novembre 2005





INTRODUCTION	14
MISE EN CONTEXTE	14
LES FAITS SAILLANTS: LES DOSSIERS MAJEURS EN 2004-2005	15
CHAPITRE 1 LE MINISTÈRE	17
1. L'évolution de la structure administrative et des mandats	18
2. La mission, les clientèles et les partenaires	19
3. L'organisation interne	20
CHAPITRE 2 LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2004-2005	21
1 ^{RE} PARTIE LES RÉSULTATS RELATIFS AUX PRIORITÉS ET AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET MINISTÉRIELS	22
Première orientation : Soutenir l'investissement privé	22
Deuxième orientation : Encourager le savoir et l'innovation	35
Troisième orientation : Favoriser l'autonomie et le développement des régions	42
Quatrième orientation : Moderniser l'État	46
2 ^E PARTIE LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES	48
CHAPITRE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES	51
1. Les ressources humaines	52
2. Les ressources financières	54
3. Les ressources informationnelles	57
4. Les ressources matérielles	61
CHAPITRE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	63
1. Politique concernant la santé des personnes au travail	64
2. Allégement réglementaire et législatif pour les entreprises	64
3. Application de la politique linguistique	64
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	65
5. Code de déontologie et éthique	65
6. Programme d'accès à l'égalité	66
7. Administration des lois	67
8. Suivi des recommandations du vérificateur général amorcé en 2003-2004	68



LES ANNEXES	71
ANNEXE 1 Liste des lois sectorielles et des mesures fiscales permettant au ministre de réaliser la mission du ministère	72
ANNEXE 2 Engagements de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes	73
ANNEXE 3 Description des nouveaux programmes d'aide financière du MDEIE	75
ANNEXE 4 Bilan triennal (2001-2004) des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	77
ANNEXE 5 Organigramme du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation au 31 mars 2005	79
Liste des sigles et acronymes	80



Cette partie traite des sujets suivants :

- introduction ;
- mise en contexte ;
- les faits saillants : les dossiers majeurs en 2004-2005.



INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2004-2005 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes inscrit dans la Loi sur l'Administration publique (L.R.Q., c A-6.01).

Avant d'aborder les résultats proprement dits, le rapport présente une mise en contexte de la production du Rapport annuel et met en lumière les faits saillants de l'année. Le chapitre I suit et expose le contexte du ministère pour l'année 2004-2005 dont il est résulté des changements à la mission, aux mandats de même qu'à l'organisation interne. Le chapitre II fait état des résultats atteints en fonction des priorités ministérielles dont la majorité fait partie des grandes orientations stratégiques gouvernementales décrites dans le document *«Briller parmi les meilleurs»*. Ce chapitre présente aussi les résultats relatifs aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Le chapitre III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Enfin, le rapport rend compte dans le chapitre IV des interventions effectuées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

MISE EN CONTEXTE

Le remaniement ministériel de février 2005 a modifié la structure administrative de nombreux ministères et organismes. Dans le souci de tenir compte de ces nouvelles réalités ministérielles et des programmes budgétaires correspondants et afin de doter les ministères d'une cohérence d'ensemble en matière de reddition de comptes, le Secrétariat du Conseil du trésor a demandé aux ministères et organismes touchés par ce remaniement d'effectuer la reddition de comptes 2004-2005 sur la base des structures ministérielles en vigueur au 31 mars 2005. En conséquence, le Rapport annuel de gestion du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) présente les résultats atteints en 2004-2005 selon les responsabilités résultant des modifications apportées à sa structure administrative, et ce, pour l'ensemble de l'année budgétaire. C'est pourquoi on retrouvera, tout au long de ce rapport, des mentions spécifiques relatives aux transferts de responsabilités intervenus en février 2005. De plus, du fait des changements apportés en cours d'année (processus, programmes, déploiement de nouvelles stratégies, etc.), il n'est pas toujours possible de fournir des données comparables avec celles des années antérieures, ce qui limite l'appréciation de la performance du Ministère.

La présentation des résultats pour l'année 2004-2005 s'inscrit dans un contexte de transition en matière de planification stratégique qu'il importe de préciser pour bien situer la portée et les limites de la présentation des résultats. Ainsi, la sanction officielle des plans stratégiques en mai 2005 implique que la présentation des résultats relatifs à ces nouvelles priorités ministérielles ne se fera qu'en 2005-2006. D'autre part, les plans stratégiques antérieurs à la création du MDEIE étant parvenus à échéance, il apparaissait évident que leur contenu, in extenso, ne pourrait servir de cadre à la présentation des résultats pour la présente année. Toutefois, il faut préciser qu'un nombre certain d'objectifs demeurent toujours d'actualité et continuent de faire l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs.

D'autre part, au cours de l'année 2004-2005, le gouvernement a rendu publiques de nouvelles orientations et priorités gouvernementales. Citons à ce chapitre le document *«Briller parmi les meilleurs»*, le plan de modernisation 2004-2007 *«Moderniser l'État, Pour des services de qualité aux citoyens»*, le plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 *«Prendre en main l'avenir de notre fonction publique»* et le plan d'action du gouvernement en matière d'allègement réglementaire et administratif *«Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse»*. Ces grandes orientations gouvernementales constituent autant de lignes directrices dont les ministères et les organismes gouvernementaux sont non seulement tenus de s'inspirer mais auxquelles ils doivent donner suite.



Ainsi, conscient des implications de cette situation d'ensemble, le Secrétariat du Conseil du trésor a indiqué que la reddition de comptes 2004-2005 devrait présenter les résultats obtenus par rapport aux objectifs des plans stratégiques demeurant pertinents et par rapport aux orientations et aux priorités gouvernementales rendues publiques au cours de l'année. En fonction de ce contexte et dans le respect des lignes directrices exprimées par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère a convenu de présenter les résultats ministériels selon un cadre de référence découlant à la fois des documents gouvernementaux d'orientation, du Plan annuel de gestion des dépenses 2004-2005, de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes et des objectifs stratégiques antérieurs pertinents.

Conséquemment, les grandes orientations et les différents axes sous-jacents feront référence au document «*Briller parmi les meilleurs*» alors que les objectifs et les indicateurs s'y rattachant illustreront les résultats des actions ministérielles en réponse à ces grandes orientations. Deux types d'indicateurs de résultats seront utilisés : des indicateurs «de contexte», dont la portée macroscopique illustre la situation globale d'un secteur ou d'une thématique et des indicateurs «opérationnels», faisant état des résultats découlant des interventions ministérielles.

LES FAITS SAILLANTS : LES DOSSIERS MAJEURS EN 2004-2005

Au cours de l'année 2004-2005, le Ministère a amorcé ou fourni une collaboration significative dans plusieurs dossiers dont les implications exerceront un impact sur les réalisations actuelles et futures, tant au sein du Ministère qu'auprès de sa clientèle.

CRÉATION DU MINISTÈRE

La création du Ministère en février 2005 s'est effectuée au terme d'une année marquée au sceau de la réflexion et de l'intégration dans plusieurs domaines d'activité. Même si certains des acquis en découlant ont été transférés au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et au ministère du Tourisme (MTO), le MDEIE continue sur sa lancée et poursuit, en partenariat, les dossiers amorcés pour assumer son leadership auprès des acteurs de développement économique au Québec.

REGROUPEMENT DES PROGRAMMES

Le Ministère a reçu l'aval du Conseil du trésor pour donner suite aux propositions de regroupement de ses programmes d'aide financière. La nouvelle structure des programmes ministériels vise à éviter l'éparpillement et à offrir aux entreprises souplesse et accessibilité en matière de soutien financier. Le MDEIE a aussi lancé le nouveau programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI).

PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES AUX ENTREPRISES

L'année 2004-2005 a vu la mise en ligne des premières livraisons du Portail gouvernemental de services aux entreprises. Regroupant les renseignements provenant de près de soixante ministères et organismes, le Portail constitue un des outils privilégiés par le gouvernement pour moderniser et rationaliser son approche de soutien aux entrepreneurs et aux entreprises.



TRANSFERT DES CLD AUX MRC

Le Ministère a été particulièrement interpellé par le transfert des centres locaux de développement (CLD) aux municipalités régionales de comté (MRC). Les CLD, s'inscrivant dans la première phase de la décentralisation, ont vu leur rôle de fournisseurs de services de première ligne aux entreprises sur le plan local confirmé et renforcé. La décision gouvernementale de reporter de cinq ans le remboursement du prêt gouvernemental dans le Fonds local d'investissement (FLI) leur permettra d'être des partenaires encore plus actifs auprès des entreprises de leur territoire.

EXPORTATIONS ET PROMOTION DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

Le MDEIE a réalisé les rencontres d'affaires France-Québec-Mexique, une première, au cours desquelles la participation des entreprises a généré des résultats appréciables en ce qui concerne les ventes réelles et potentielles. Le Ministère a également mis en place des mécanismes de concertation avec des partenaires gouvernementaux et privés majeurs en matière d'exportation (Réseau Export-Québec).

CAPITAL DE RISQUE

Le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle stratégie en matière de capital de risque. Innovatech du Grand Montréal a ainsi été vendue au groupe Coller Capital du Royaume-Uni et Innovatech Régions ressources a été transformée en société à capital mixte (privé-public). Des assouplissements ont été apportés aux normes d'investissements des fonds fiscalisés (FSTQ, Fondation, Desjardins). Le gouvernement a mis en place le fonds d'intervention économique et régional (FIER) dont un volet est prévu pour investir directement dans des projets structurants pour les régions.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC

Le Ministère a tenu un important colloque sur les enjeux en matière de création, de diffusion et d'exploitation des connaissances. Les premiers résultats du colloque constituent une amorce de la révision de la Politique scientifique du Québec. De plus, ils sont annonciateurs de l'importance accrue à accorder dans l'avenir à l'utilisation des résultats de la recherche sans négliger pour autant la recherche de base et la formation des chercheurs.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Le MDEIE a offert aux entreprises son expertise afin de faciliter la concrétisation de projets stratégiques par des entreprises telles que Bombardier, Prévost Car, Ubisoft, Sanofi Aventis, Pratt & Whitney et Bell Helicopter. Cette même expertise a aussi servi à mettre en place les conditions nécessaires au maintien des trois quarts des emplois dans les entreprises en difficulté aidées par le Ministère.

CHAPITRE 1

Le Ministère

Ce chapitre traite des sujets suivants :

- l'évolution de la structure administrative et des mandats ;
- la mission, les clientèles et les partenaires ;
- l'organisation interne.



1. L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET DES MANDATS

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a été créé par les décrets des 18 février et 9 mars 2005. Cette décision est venue modifier la structure administrative initiale du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche constitué en 2003 à partir de la fusion de trois ministères et d'un organisme : « Industrie et Commerce », « Régions », « Recherche, Science et Technologie » et « Tourisme Québec ».

Les changements à la structure administrative ont été apportés principalement aux composantes « tourisme » et « développement régional ». Dans le premier cas, le mandat et les ressources sectorielles afférentes ont été entièrement transférés dans une nouvelle entité, le ministère du Tourisme (MTO).

Pour ce qui est du développement régional, la mission relève maintenant de deux entités administratives soit le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Le Conseil des ministres a statué sur les mandats et responsabilités respectifs des deux ministères. Ainsi, de façon générale, le MDEIE continue d'assumer les responsabilités du développement économique et du soutien aux entreprises sur l'ensemble du territoire, tandis que le MAMR s'occupe des suivis découlant des relations institutionnelles entre le gouvernement et les instances locales et régionales.

Pour le MDEIE, cela signifie concrètement que les services de première et de deuxième lignes aux entreprises, incluant le réseau des centres locaux de développement (CLD) et l'ensemble des outils financiers mis à la disposition des entreprises demeurent sous sa responsabilité. Le développement économique des régions, entendu au sens de l'identification et du suivi de mesures à caractère économique, tant au palier central qu'en région, fait partie des mandats du Ministère. À titre d'exemple, les projets d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD), la stratégie de développement des régions ressources et les fonds de diversification économique (Asbestos, Thetford-Mines, etc.) continuent d'être coordonnés par le Ministère. En conformité avec ses mandats, le MDEIE joue également un rôle de recherche, de prospective et d'élaboration de stratégies ou de politiques en matière de développement économique du Québec et de ses régions.

Il revient maintenant au MAMR d'être l'interlocuteur privilégié des conférences régionales des élus (CRE) et d'assumer les mandats gouvernementaux associés à la Table Québec-régions. Ce ministère a également le mandat d'élaborer, en concertation avec les ministères touchés dont le MDEIE, un cadre d'intervention en matière de développement des territoires. D'autres dossiers relevant antérieurement du MDEIE incombent maintenant au MAMR, dont la Politique nationale de la ruralité, la Politique de développement du Nord-du-Québec et la coordination de l'élaboration de plans globaux de relance auprès des territoires en difficulté. Au palier régional, le MAMR soutient la concertation entre les différentes instances régionales et les CRE et favorise, par la présidence des conférences administratives régionales (CAR), la concertation des ministères et organismes gouvernementaux en matière de développement régional dans chacune des régions administratives. Le MDEIE préside la table économique de la CAR.



2. LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

LA MISSION

La loi constitutive du MDEIE n'étant pas adoptée, la mission du Ministère demeure celle inscrite dans la loi du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR). Toutefois, compte tenu des décrets modifiant les responsabilités incombant au Ministère, on comprendra que cet énoncé de mission ne devrait plus faire référence à la «prise en charge du développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État», cette préoccupation relevant maintenant du MAMR.

Dès lors, dans l'attente de l'adoption d'un texte légal, la mission du MDEIE devrait se lire comme suit :

«Soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques et scientifiques dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.»

La mission du Ministère s'incarne principalement dans les domaines d'activités suivants :

- conception d'orientations et de stratégies touchant le développement économique, l'innovation et l'exportation ;
- offre de services-conseils dans ses champs d'expertise, tant à sa clientèle qu'à ses partenaires et réalisation des études et analyses qui soutiennent ces services ;
- élaboration et mise en œuvre, directement ou par l'intermédiaire de partenaires, de mesures et programmes dans ses champs d'activités ;
- promotion de l'image et des avantages du Québec à l'étranger auprès des investisseurs ;
- concertation et mobilisation de ses partenaires publics et privés.

Outre la loi relative à ses fonctions de ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministre est responsable de plusieurs lois et règlements ainsi que de différentes mesures fiscales qui permettent au Ministère d'œuvrer à la réalisation de sa mission. De plus, le portefeuille ministériel comprend les sociétés d'État, les organismes et les fonds subventionnaires suivants¹ : Investissement Québec, la Financière du Québec, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société générale de financement, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech Régions ressources, la Société Innovatech du sud du Québec, le Centre de recherche industrielle du Québec, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Conseil de la science et de la technologie, le Fonds de recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Chacun de ces organismes produit son propre rapport annuel.

¹ La Société du Centre des congrès de Québec, la Société du Palais des congrès de Montréal et la Régie des installations olympiques relèvent de la ministre du Tourisme.



LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

La clientèle des entreprises et des entrepreneurs, qui génère la plus grande part de l'activité économique et des emplois qui en découlent, est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère vise à les soutenir, tout au long de leur développement. Les actions ministérielles concernent les entreprises, qu'elles soient privées, coopératives ou autres entreprises de l'économie sociale, et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Dans la réalisation de ses mandats et responsabilités, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs du développement économique et de l'innovation. Les partenaires interviennent en complémentarité des actions du Ministère et viennent ainsi en prolonger l'effet. On peut regrouper ces derniers dans trois catégories :

- **les partenaires associatifs**, multiplicateurs et relayeurs, tels que des organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux, les organismes à vocation financière, les associations sectorielles et les organismes de promotion de la culture scientifique ;
- **les partenaires externes** directement associés à la mission et aux mandats du Ministère, soit les cégeps, les universités et autres établissements d'enseignement, les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert et les centres locaux de développement (CLD) ;
- **les partenaires gouvernementaux**, soit les sociétés d'État et autres organismes relevant du ministre (notamment les fonds subventionnaires de la recherche), les ministères des gouvernements du Québec et du Canada, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que les communautés métropolitaines.

3. L'ORGANISATION INTERNE

La création du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation s'est traduite par des changements à l'organisation interne. Ainsi, au 31 mars 2005, le transfert de la responsabilité du secteur du tourisme à un nouveau ministère éponyme a conduit au déplacement complet de l'entité sectorielle Tourisme Québec vers ce ministère. Pour ce qui est du MAMR, les transferts de responsabilités n'ont pas suscité de modifications structurelles au sein du MDEIE. Les unités administratives sont demeurées les mêmes et l'on a puisé au sein de ces unités des ressources qui seront déplacées au cours de l'année 2005-2006. En ce qui a trait aux unités de soutien comme telles, elles demeurent en place dans la structure du MDEIE. Toutefois des ressources provenant de ces unités seront affectées tant au MTO qu'au MAMR. Enfin, il faut signaler également que la Direction du Placement étudiant a été transférée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à l'automne 2004. On trouvera au chapitre III, portant sur l'utilisation des ressources humaines, des indications quantitatives sur les ressources visées par ces modifications.

Pour réaliser les mandats qui lui incombent, le MDEIE s'appuie sur six grandes directions générales et un secteur. Les directions générales sont les suivantes : Industrie et Commerce, Exportation et Promotion des investissements, Politiques et sociétés d'État, Opérations régionales, Services à la gestion et Communications et Services à la clientèle. Le secteur de la recherche, de la science et de la technologie comprend deux directions générales, celle de la recherche et de l'innovation et celle de la politique scientifique. À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et le Secrétariat du Ministère. L'organigramme du MDEIE est présenté à l'annexe 5. Il permet de voir les modifications administratives récentes et d'identifier les organismes et conseils relevant du ministre.

CHAPITRE 2

Les résultats de l'année 2004-2005

Ce chapitre traite des sujets suivants :

**1^{re} partie Les résultats relatifs aux priorités et aux objectifs
gouvernementaux et ministériels**

Première orientation : Soutenir l'investissement privé

Deuxième orientation : Encourager le savoir et
l'innovation

Troisième orientation : Favoriser l'autonomie et le
développement des régions

Quatrième orientation : Moderniser l'État

**2^e partie Les résultats relatifs à la déclaration de services
aux citoyens, aux entreprises et aux organismes**

1^{RE} PARTIE LES RÉSULTATS RELATIFS AUX PRIORITÉS ET AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX ET MINISTÉRIELS.

PREMIÈRE ORIENTATION : SOUTENIR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

« La croissance des investissements privés est cruciale si l'on veut réussir à développer pleinement le potentiel économique du Québec... Pour soutenir l'investissement privé et la création d'emplois, l'approche gouvernementale consiste à réviser les modes d'intervention de l'État dans l'économie afin de les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux défis d'aujourd'hui » (Briller parmi les meilleurs)

AXE 1 AIDE À LA PME

FOURNIR DES PROGRAMMES D'AIDES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES SELON LES DIFFÉRENTES PHASES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Révision des programmes d'aide financière du MDEIE

En 2004-2005, le Ministère a complété la démarche de révision des programmes, mesures et autorisations spécifiques dont il a la responsabilité de manière à simplifier et unifier son offre de services à ses clientèles et partenaires. Il en est résulté un regroupement de programmes régis par de nouveaux cadres normatifs.

Dans le but d'accompagner les entreprises dans leurs activités internationales, le MDEIE a maintenu la structure de commissariats à l'exportation pour chacune des régions administratives du Québec, à l'exception des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et du Nord-du-Québec. Il est à noter que la région de Montréal possède une structure différente qui ne bénéficie pas actuellement d'un financement de la part du MDEIE. Pour la région de Québec, le MDEIE utilise les services de « Pôle Québec-Chaudière-Appalaches », organisme subventionné par un autre programme que celui des commissariats à l'exportation. Quant à la région du Nord-du-Québec, il ne se fait pas suffisamment de développement de marché pour l'instant. En juin 2004, les nouvelles règles administratives du programme soutenant les structures mentionnées plus haut étaient adoptées.

Le 21 septembre 2004, le Ministère a vu les normes du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) approuvées par le Conseil du trésor. Ce programme, annoncé dans le Discours sur le budget 2004-2005, est venu remplacer le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et de la relance de l'emploi (FAIRE). Le PASI a pour objectif d'appuyer des projets d'investissement ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. L'aide financière accordée peut prendre la forme de contributions non remboursables ou remboursables et de garanties de prêt. Le programme est géré par Investissement Québec.

Le Ministère a également reçu, le 15 novembre 2004, l'approbation du Conseil du trésor pour les modalités relatives aux programmes qu'il gère en propre :

- Programme d'aide à l'entrepreneuriat ;
- Programme d'aide aux entreprises ;
- Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles ;
- Programme de soutien à la recherche ;



- Programme de soutien à la valorisation et au transfert;
- Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie.

Cette décision a eu pour effet d'intégrer notamment le programme Service régional et sectoriel de promotion des exportations à l'intérieur de ce regroupement. Dès cette décision, le Ministère a ajusté le traitement des demandes d'aides financières et techniques en fonction des nouveaux cadres administratifs approuvés². Ces programmes offrent une aide financière sous la forme d'une contribution non remboursable. Les travaux d'élaboration des guides de gestion spécifiques à chacun des programmes sont en cours. Ces guides décriront les cadres normatifs autorisés et en préciseront les limites. De plus, l'information relative à ces nouveaux programmes peut être consultée sur le site Internet du Ministère (www.mdeie.gouv.qc.ca). On retrouvera, à l'annexe 3, les caractéristiques de ces programmes.

Conseil à la prise de décision

Le Ministère, notamment par l'entremise de sa Direction générale de l'industrie et du commerce, fournit des avis à différents organismes et ministères dans le but d'évaluer les différents aspects (technologie, marché, pratiques d'affaires, etc.) des demandes d'aides financières qu'ils reçoivent. Les avis émis étaient principalement destinés à Investissement Québec.

Indicateur opérationnel

Nombre d'avis ministériels sur des projets d'investissement émis à l'intention de partenaires gouvernementaux

Résultat 2004-2005

361

Émission de visas, de certificats et de permis

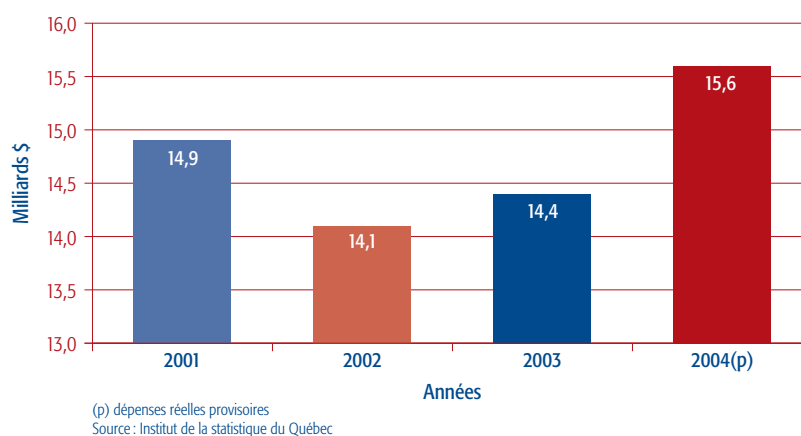
Le Ministère consacre des ressources à l'émission de visas, de certificats et de permis qui permettent aux entreprises de se prévaloir de certaines mesures fiscales ou de commercialiser leurs produits. Ainsi, notamment, en 2004-2005, plus de 290 attestations ont été émises dans le cadre du Crédit d'impôt pour le design de la mode et le design industriel, pour une dépense fiscale de 7 millions de dollars. En ce qui a trait au Crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires, 16 certificats ont été émis. En ce qui concerne l'aide à l'innovation en entreprise, le ministère a émis 127 certificats à l'égard du Congé fiscal pour chercheurs étrangers, 30 certificats pour le Congé fiscal pour experts étrangers et 8 visas dans le cadre de la mesure fiscale Visa pour projet de recherche pré-compétitive.

² Le programme **Soutien au développement et à la promotion touristique** relève maintenant du ministère du Tourisme.

ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Les investissements en machines et équipement comptent parmi les principaux déterminants de la productivité des entreprises. Le Québec accusant un retard de productivité par rapport à ses principaux concurrents que sont l'Ontario et les États-Unis, l'augmentation des investissements en machines et équipement au sein des entreprises s'avère essentielle à sa croissance économique. Malgré une baisse observée en 2002, on assiste par la suite à une croissance intéressante des investissements jusqu'en 2004.

Indicateur de contexte
Évolution des dépenses en machines et équipement
(Secteur privé 2001-2004)



Mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires

Le Ministère poursuit l'engagement de soutenir l'appropriation de l'innovation par les entreprises. Trois mécanismes sont proposés par le Ministère à cette fin : les sessions de formation, les réseaux d'entreprises et les projets réalisés directement en entreprise. Les participations aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) demeurent importantes et traduisent le besoin des entreprises d'être mieux outillées. En 2004-2005, les 196 sessions données, dont six sessions pilotes, ont suscité 2 637 participations de la part des groupes cibles visés : les dirigeants d'entreprises et les travailleurs stratégiques. À ce nombre, il faut ajouter 803 participations diverses, pour un total de 3 340. Le taux de satisfaction des participants est supérieur à 98 %.

Indicateur opérationnel

Nombre de participations de dirigeants d'entreprises et de travailleurs stratégiques aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires

Résultat 2004-2005

2 637

Les intéressés ont accès à un éventail de 26 sessions de formation. La description des formations et des témoignages des participants est également disponible sur le site Internet du Ministère. En 2004-2005, quatre d'entre elles ont attiré près de 44 % des participants de la clientèle cible, soit «Orientations et planification stratégique», «Méthode d'organisation 5S», «Gestion prévisionnelle des ressources humaines» et «Leadership et mobilisation des ressources humaines».



En plus des sessions de formation de courte durée suivies individuellement par les dirigeants d'entreprises et les travailleurs stratégiques, le Ministère a mis en place des «réseaux d'entreprises» regroupant, dans une dynamique à plus long terme, les dirigeants de plusieurs entreprises. De tels réseaux visent à soutenir l'implantation des MPA en offrant une formation théorique en groupe ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un consultant spécialisé. Une telle approche réseau permet aux participants d'échanger entre eux et de s'entraider. En 2004-2005, le Ministère a amorcé la mise sur pied de 29 réseaux d'entreprises.

Indicateur opérationnel

Nombre de projets en entreprise sur les meilleures pratiques d'affaires

Résultat 2004-2005

1 086

Enfin, le Ministère intervient également directement en entreprise. Ces interventions sont réalisées dans le cadre d'une démarche structurée et s'inscrivent dans la stratégie de l'entreprise. Le Ministère offre, en premier lieu, une aide technique et appuie financièrement des projets structurants pour l'entreprise. Diagnostic, réalisation d'un plan d'action pour hausser la compétitivité, développement d'un nouveau produit ou d'un procédé novateur, réalisation d'un transfert technologique, acquisition ou protection de propriétés intellectuelles et soutien au développement des marchés à l'exportation illustrent les types d'interventions réalisées en entreprise avec l'appui du Ministère.

Soutien des grappes industrielles

En 2004-2005, le Ministère a élaboré un Plan d'action pour les industries du textile, du cuir et de l'habillement. Des résultats concrets immédiats rattachés à ce plan sont la bonification du crédit d'impôt pour le design annoncée lors du discours sur le budget 2005-2006 et l'ajout de crédits de 4 millions de dollars accordés pour le plan d'action d'urgence en soutien aux industries du textile et de l'habillement dans le contexte du démantèlement de l'accord multifibre. Ce plan d'action a principalement permis d'accompagner ces entreprises dans leurs efforts d'adaptation au marché. Une cinquantaine de projets ont été soutenus. Le financement des projets répondant à des besoins spécifiques de l'industrie est accordé dans le cadre de programmes normés du Ministère, tels que le Programme d'aide aux entreprises et le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles. Le MDEIE a aussi produit un plan d'action en matière de microélectronique et amorcé des travaux en vue de définir des stratégies dans les domaines de l'aéronautique et des industries biopharmaceutiques.

Partenariat avec des organismes de soutien aux entreprises

Le Ministère entretient des partenariats avec divers organismes qui soutiennent sous différents aspects les entreprises en activité. Au chapitre de la compétitivité des entreprises, le MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ, en plus d'offrir des outils et des formations permettant aux entreprises d'atteindre une qualité de classe mondiale, organise annuellement le Salon de la qualité et, en partenariat étroit avec le MDEIE, les Grands Prix québécois de la qualité. Pour sa part, le partenariat avec le CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC et le CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE vise à mettre au point des outils structurants pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale et les actions des acteurs provinciaux, régionaux et locaux dans leur mission d'accompagnement de l'entrepreneuriat collectif. Quant au partenariat établi avec les MANUFACTURIERS EXPORTATEURS DU QUÉBEC, il s'inscrit en appui à la Conférence nationale et au Salon des manufacturiers et des exportateurs du Canada ainsi qu'à la mise en œuvre de CONSORTIUMS EXCELLENCE MANUFACTURIÈRE (Consortiums Productivité plus). Ces derniers sont des regroupements d'entreprises ayant déjà fait des démarches pour améliorer leur productivité et qui désirent poursuivre dans cette voie en mode continu. Ils offrent un ensemble intégré de solutions (services) dont un coffre à outils complet et adapté aux besoins des PME en matière d'amélioration de la productivité.



OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À TOUTES LES PHASES DE LEUR DÉVELOPPEMENT

En 2004-2005, le Ministère a entrepris d'harmoniser l'offre de service, effectuée en propre ou en partenariat, afin de répondre aux impératifs des différents stades de développement des entreprises dans l'ensemble des régions du Québec, et cela, dans un souci de complémentarité du rôle des différents acteurs. En région, le Ministère offre ses services principalement par l'intermédiaire de ses directions régionales. Sur le plan local, soit ce qui correspond au territoire de la MRC, les centres locaux de développement (CLD) constituent un réseau de partenaires externes en ce qui concerne l'offre de service de base aux entreprises. L'approche intégrée du « Guichet multiservice », en cours d'implantation, viendra compléter cette offre régionale de services de première et deuxième lignes. Enfin, le MDEIE, par l'entremise des commissariats à l'exportation en région, accompagne les entreprises dans le développement de leurs marchés à l'international.

Le réseau des directions régionales du MDEIE

Le personnel des directions régionales du Ministère, présent dans les 17 régions administratives du Québec, offre principalement des services-conseils et de l'accompagnement aux entreprises dans leur développement et dans l'amélioration de leur compétitivité. Cette offre de services-conseils et d'accompagnement porte sur les domaines suivants :

- l'innovation (développement de produits, recherche industrielle et valorisation des résultats de la recherche, veille technologique et nouvelles technologies de l'information) ;
- le développement des marchés et des exportations ;
- le renforcement des fonctions de gestion de l'entreprise ;
- les projets d'expansion, de modernisation et de rétention ;
- le renouvellement de la base entrepreneuriale ;
- le démarrage de projets de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale.

Indicateur opérationnel

Résultat 2004-2005

Proportion de conseillers du MDEIE œuvrant en région

22,4 %

Au 31 mars 2005, le MDEIE déployait des ressources significatives en région. En effet, 136 (22,4 %) des 608 professionnels (réguliers et occasionnels) œuvraient dans les bureaux régionaux (Ce nombre ne tient pas compte des transferts de ressources humaines au MAMR). Pour les seconder dans leur rôle conseil et d'accompagnement, les directions régionales ont accès à un réseau important de spécialistes et d'experts-conseils dans différentes disciplines au sein des directions centrales du MDEIE (fonctions d'entreprise, secteurs industriels, développement des marchés d'exportation, recherche scientifique et transfert technologique, etc.).

Les directions régionales assument aussi un rôle de coordination en matière de développement économique et de services aux entreprises. Elles animent et coordonnent, entre autres, les différents comités régionaux ACCORD et la table économique de la Conférence administrative régionale (CAR). De plus, elles participent à divers autres comités régionaux qui visent une plus grande concertation et l'harmonisation des interventions en matière de développement économique et de services aux entreprises (ex. : le Comité régional des partenaires du marché du travail). Enfin, les directions régionales gèrent des programmes d'aide financière permettant de soutenir les entreprises dans les différentes phases de leur développement.



Le réseau des centres locaux de développement

À leur offre de service directe aux entrepreneurs et aux entreprises, les directions régionales ajoutent leur collaboration avec les 120 CLD répartis dans l'ensemble des régions et qui sont, pour leur part, davantage tournés vers une offre de service de première ligne, principalement auprès des entreprises en démarrage.

Les CLD ont pour mandats d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action local pour l'économie et l'emploi, d'offrir des services d'accompagnement et de soutien technique ou financier à des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs, incluant les entreprises de l'économie sociale. Sur le plan local, ils doivent viser le regroupement ou la coordination de cette offre de service. Les services comprennent notamment :

- l'aide technique au démarrage ou à l'expansion d'entreprises soit la réalisation d'études de pré faisabilité et de plans d'affaires, la recherche de financement de même que l'accompagnement et le suivi d'entreprises ;
- les services de consultation, d'orientation et de référence à des services plus spécialisés, le cas échéant ;
- l'aide financière :
 - aux entreprises, principalement par l'entremise du fonds local d'investissement (FLI) ;
 - aux entreprises de l'économie sociale ;
 - aux jeunes entrepreneurs ;
- la gestion de mesures confiées au CLD par d'autres ministères ou par la MRC ;
- la formation en entrepreneuriat.

Indicateur opérationnel

Nombre d'organismes coordonnés ou intégrés par le CLD/nombre d'organismes présents sur le territoire

Résultats 2004-2005

18,7 % (70/375) des organismes ont une entente de services avec les CLD

77,8 % (292/375) des organismes travaillent avec les CLD sur une base régulière ou occasionnelle

3,5 % (13/375) des organismes n'ont pas de lien d'affaires avec les CLD

Dans leur rapport annuel d'activité 2004, les CLD ont identifié 375 organismes non gouvernementaux (en moyenne quatre organismes par MRC) offrant des services de soutien technique ou financier à l'entrepreneuriat local. Les services proposés par ces organismes œuvrant à l'échelle locale sont diversifiés et constituent des services de première ligne. Les organismes coordonnés ou intégrés sont des organismes qui ont une entente de service avec les CLD. En 2004, 70 organismes (18,7 %) avaient une telle entente. Par ailleurs, le pourcentage important (77,8 %) d'organismes travaillant avec les CLD sur une base régulière ou occasionnelle témoigne de l'harmonisation des activités entre ces organismes et les CLD.

Enfin, au cours de l'année 2004-2005, le Ministère a entrepris de modifier les contrats de prêt avec chaque CLD afin de concrétiser la décision gouvernementale de reporter le remboursement du prêt que leur a consenti le gouvernement pour le fonds local d'investissement (FLI). Ce report de remboursement de cinq ans, permettra aux CLD de réinvestir, pendant ces années additionnelles, les sommes que les entreprises de leur territoire leur remettront à titre de remboursements de capital ou d'intérêts.



De plus, le Ministère a aussi collaboré avec la Fédération des municipalités du Québec et SOLIDEQ. Cette dernière est une société en commandite représentant les sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) dans le but de favoriser un arrimage du FLI et des fonds SOLIDE. (À la suite des discussions entreprises, il a été convenu que des ententes d'arrimage FLI-SOLIDE seraient proposées aux CLD et aux MRC afin d'harmoniser les interventions des deux fonds d'aide).

L'approche intégrée du « guichet multiservice »

En 2004-2005, le Ministère a travaillé à structurer l'approche intégrée du « guichet multiservice » annoncée dans *« Briller parmi les meilleurs »*. Essentiellement, cette approche vise à harmoniser les services gouvernementaux offerts aux entrepreneurs dans chacune des régions. Pour ce faire, le Ministère a amorcé la mise sur pied de comités économiques au sein des conférences administratives régionales, appelés « tables économiques des CAR ».

Ces comités, présidés par le directeur régional ou la directrice régionale du MDEIE, regroupent principalement les représentants régionaux des ministères et organismes à vocation économique, tels que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Emploi-Québec, Investissement Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Les guichets multiservices sont associés aux tables économiques des CAR étant donné la concertation interministérielle requise dans les dossiers intersectoriels majeurs ou prioritaires.

Indicateur opérationnel

Nombre de régions où a été mise sur pied la table économique de la conférence administrative régionale (CAR) en lien avec l'approche intégrée de prestation de services (guichet multiservice)

Résultat 2004-2005

14 régions sur 17

Les prochaines étapes prévues par le Ministère sont de compléter et consolider le réseau des tables économiques des CAR, ainsi que d'élaborer différents outils pour faciliter le travail des partenaires du guichet multiservice. Le partenariat plus étroit entre les ministères et organismes gouvernementaux et les CLD destiné à soutenir les services offerts aux entreprises et aux entrepreneurs constituera un chantier majeur de la mise en œuvre de cette approche. Dans ce cadre, le Ministère entend réaliser, en collaboration avec les CLD, une initiative de partenariat dans quatre régions pilotes (Estrie, Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides). Les projets pilotes visent à étudier au préalable les besoins et les particularités de chacun et à se pencher sur les résultats de l'échange entre le MDEIE et les CLD avant d'étendre le chantier à l'ensemble des régions du Québec. Par ailleurs, au chapitre des unités centrales, des ententes de collaboration spécifiques sont en discussion avec d'autres partenaires, dont « Transformation alimentaire Québec ».

Accompagnement d'entreprises en difficulté

Indicateur opérationnel

Nombre d'entreprises à haut risque auprès desquelles le MDEIE est intervenu

Résultat 2004-2005

107 nouveaux projets de relance

Les interventions d'accompagnement du Ministère dans 107 projets de relance d'entreprise auront contribué au maintien ou à la création de 19 440 emplois, ce qui se traduit par un taux de rétention des emplois de 75 %. Globalement, le taux de réussite des interventions complétées atteint 68 %. Pour les dossiers traités en 2004-2005, les investissements de sources privée et publique ont totalisé 146,9 millions de dollars.



ACCROÎTRE LES EXPORTATIONS

Le Ministère sensibilise les entreprises québécoises aux marchés prometteurs, identifie des occasions d'affaires, organise des activités et soutient les démarches individuelles des entreprises afin de maintenir et développer leur présence sur les marchés d'exportation. En 2004-2005, il a revu ses méthodes de travail et mis en place des mesures qui visent la persévérance des entreprises à l'exportation. Le Ministère se concentre donc sur les entreprises ayant atteint une certaine maturité en matière d'exportation et qui ont une volonté de mieux consolider leur position sur un marché avant d'en développer un nouveau.

Les interventions actuelles visent également un meilleur arrimage des produits financiers offerts et une plus grande concertation des intervenants à l'exportation. Ainsi, au cours de l'année le Ministère a mis en place une table de concertation bilatérale (Québec-Canada) rattachée à la table de concertation à l'exportation du gouvernement du Québec. Le réseau Export-Québec, qui réunit les intervenants majeurs en exportation, a été créé. Ce dernier réseau, sous l'égide de la table de concertation bilatérale, rassemble périodiquement les décideurs des principaux groupes d'intérêts actifs en exportation. Ce forum permet au Ministère de mieux harmoniser et de rendre plus efficace l'action du Québec à l'étranger.

Le Ministère agit à l'étranger tant par le biais de son personnel au Québec, lequel fournit des services-conseils et organise des activités majeures, que par le travail effectué par le personnel économique en poste à l'étranger qui soutient l'organisation de missions d'acheteurs vers le Québec, transmet de l'information stratégique et offre des conseils et de l'accompagnement aux entreprises qui se déplacent sur le territoire. Plus de 1 400 entreprises ont profité de l'expertise disponible. L'importance stratégique du marché américain pour le Québec a conduit le Ministère à être très actif dans le dossier visant à faciliter le transit entre le Québec et les États-Unis. Plus spécifiquement, il a coordonné l'élaboration d'un plan d'action, sensibilisé les entreprises du Québec à l'importance de l'accréditation au C-TPAT³ par une capsule Web et mis en place des programmes d'aide et de formation sur le sujet.

Consolidation et diversification des marchés

Indicateurs opérationnels

Résultats 2004-2005

Nombre d'entreprises ayant consolidé leurs marchés
vec l'aide du MDEIE

156

Nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés
avec l'aide du MDEIE

147

Les résultats atteints en 2004-2005 au chapitre du nombre d'entreprises ayant consolidé leurs marchés s'expliquent par le recentrage des actions vers des entreprises qui exportent de façon plus assidue. De plus, il n'y a eu qu'un seul événement de l'envergure d'une Mission-Québec pendant l'année. Quant au nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés, l'approche conseil aux entreprises, utilisée de façon plus importante en 2004-2005, a eu, notamment, pour conséquence d'augmenter de façon significative le nombre d'entreprises qui ont diversifié leurs marchés vers l'Asie (51 en 2004-2005 par rapport à 18 en 2003-2004). Depuis les trois dernières années financières, les actions du Ministère auprès des entreprises auront permis à ces dernières, au total, de recruter 1 679 intermédiaires (distributeurs et représentants à l'étranger), et de conclure des ventes fermes atteignant un peu plus de 2,3 milliards de dollars et des ventes potentielles de plus de 5,3 milliards de dollars.

³ Il s'agit d'un programme de partenariat entre les douanes et les entreprises dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Les entreprises accréditées doivent adopter des règles de sécurité rigoureuses concernant leurs installations physiques, leurs fournisseurs et les membres de leur personnel.



Promotion du potentiel économique du Québec

Les résultats obtenus par les entreprises ne sont pas sans lien avec la tenue d'événements, missions ou autres, organisés directement par le Ministère ou en concertation avec ses partenaires gouvernementaux ou autres. Au cours de l'année 2004-2005, le Ministère a assuré la préparation, en tout ou en partie, de plusieurs événements auxquels a participé le premier ministre. Citons le Sommet économique Québec-New York (mai 2004), le Forum sur les relations économiques Québec-États-Unis (octobre 2004), la mission de la Floride au Québec (juillet 2004), les rencontres d'affaires France-Mexique-Québec au Mexique (novembre 2004).

La mission de la Floride a été l'occasion, pour le Québec, d'accueillir l'une des plus importantes missions économiques de son histoire. Celle-ci, composée de 114 représentants économiques de Floride et menée par le gouverneur de l'État, a eu comme résultats premiers une importante table ronde en développement économique et technologique et la signature d'une entente multisectorielle de coopération Québec-Floride et d'une autre, de coopération scientifique. Les rencontres d'affaires France-Mexique-Québec au Mexique ont permis à 91 entreprises québécoises de participer à plus de 1 400 rendez-vous individuels menant à des ventes fermes de plus de 1 million de dollars et des ventes potentielles de 48,5 millions de dollars. Le volet «Mentorat», développé avec l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, a donné la possibilité à 7 des 10 jeunes mentorés d'obtenir des contrats ou un emploi avec les entreprises qu'ils accompagnaient.

Le ministre a conduit des missions à San Francisco (juin 2004) et à Farnborough (juillet 2004) et a représenté le gouvernement du Québec au Forum de Davos (janvier 2005) avant de se rendre en Belgique. La participation de la délégation québécoise au Salon de Farnborough 2004, événement incontournable dans le secteur de l'aéronautique, a été l'occasion de concrétiser un accord industriel, des ventes fermes de 542 millions dollars et des investissements étrangers confirmés de plus de 3 millions. Le potentiel de vente, à la suite de cette participation se situe à plus de 2 milliards de dollars.

Enfin, soulignons une mission en Inde et en Chine dont la délégation gouvernementale était composée de sous-ministres adjoints du MDEIE et du MRI et d'un vice-président d'Investissement Québec. Cette mission a permis d'établir d'importants contacts et a confirmé aux autorités de ces pays la volonté d'engagement à long terme du Québec.

AXE 2 RELANCE DE L'ENTREPRENEURSHIP

DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURSHIP

En 2004-2005, le MDEIE a poursuivi ses travaux visant l'élaboration d'une stratégie de soutien à l'entrepreneurship. Les résultats de ces travaux seront intégrés à la stratégie gouvernementale de développement économique prévue pour 2005.

Au sujet de la problématique plus spécifique de la relève, le Ministère, par l'entremise de la Direction générale des opérations régionales, a élaboré un plan d'intervention visant à amener davantage de dirigeants à effectuer les démarches préparatoires nécessaires au transfert de leurs entreprises à des successeurs compétents.

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURSHIP

Au cours des années, le Ministère a tissé de nombreux liens avec des partenaires associatifs dont la mission est de soutenir et de faire la promotion de l'entrepreneurship. L'année 2004-2005 ne fait pas exception puisque le MDEIE a soutenu financièrement, grâce à des ententes annuelles ou pluriannuelles, plusieurs organismes qui, par leur action, prolongent les interventions du Ministère à ce chapitre. Ainsi, l'entente conclue avec la FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP vise, entre autres, la tenue du colloque annuel, l'élaboration d'outils de gouvernance pour la mise en place de conseils d'administration dans les entreprises et la consolidation du réseau de parrainage de l'organisme.



Par ailleurs, l'entente signée avec le GROUPEMENT DES CHEFS D'ENTREPRISES a pour objet de développer un partenariat visant à amener des chefs d'entreprises à planifier la transmission de leur entreprise. Des ateliers et des activités en région y sont associés. Enfin, l'entente triennale avec le CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC assure, entre autres, des services spécialisés et appuie les regroupements sectoriels coopératifs, particulièrement pour la création de nouvelles coopératives et la promotion du secteur.

AXE 3 AIDE À L'INVESTISSEMENT

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES

La compétitivité du régime fiscal applicable aux entreprises représente un déterminant du développement économique. C'est dans cette optique que le Ministère a collaboré, avec les partenaires gouvernementaux concernés, à plusieurs analyses, avis de pertinence et propositions de nouvelles pistes. Concrètement, cette collaboration s'est traduite par plusieurs énoncés dans le Discours sur le budget du 21 avril 2005. Ainsi, dans le cas de la taxe sur le capital, une réduction de 50% du taux d'imposition au cours des trois prochaines années a été annoncée. Il a été aussi décidé de poursuivre l'analyse de pertinence du programme des sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ). Le Régime enregistré d'épargne action du Québec (REEAQ) a, pour sa part, été remplacé par un nouveau régime, Actions-croissance PME. Des modifications apportées aux règles concernant les dispositions des fonds fiscalisés ont permis par ailleurs d'augmenter la taille des entreprises admissibles aux placements et d'inciter ces fonds à investir davantage dans des fonds privés spécialisés locaux et étrangers. Enfin, il a été décidé de reconduire jusqu'en 2009 le crédit d'impôt pour la deuxième et la troisième transformations dans les régions ressources.

UTILISER DE FAÇON OPTIMALE LE CAPITAL DE RISQUE

Le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle stratégie en matière de capital de risque afin de laisser davantage de place au secteur privé. Innovatech du Grand Montréal a ainsi été vendue au groupe Coller Capital du Royaume-Uni et Innovatech Régions ressources a été transformée en société à capital mixte (privé-public). Des assouplissements ont été apportés aux normes d'investissements des fonds fiscalisés afin d'encourager ces derniers à investir davantage que par le passé, dans des fonds privés locaux et étrangers. Le gouvernement a aussi mis en place le fonds d'intervention économique et régional (FIER) pour susciter la création de fonds privés de capital de risque que ce soit sur une base régionale ou sectorielle dont un volet est prévu pour investir directement dans des projets structurants pour les régions.

Il s'agit d'une réforme audacieuse qui donne déjà des résultats probants. Une phase de transition est cependant requise pour récolter tous les fruits des changements proposés. On constate déjà, aux trois premiers trimestres de 2005, que les investisseurs privés étrangers se hissent au second rang (derrière les fonds fiscalisés) avec 16% de tous les investissements de capital de risque réalisés au Québec. Il s'agit d'un changement de cap majeur.

Révision de sociétés d'État relevant du ministre

Une révision du rôle d'Investissement Québec, de la SGF et des autres sociétés d'État intervenant dans le capital de risque a été réalisée à la demande du ministre.

Investissement Québec a connu au cours de l'exercice financier un allègement de sa structure. Dans son plan d'affaires 2004-2007, la société entend mettre en œuvre une stratégie d'affaires centrée sur le financement des PME complémentaire de celles des institutions privées et apporter un appui plus ciblé aux projets majeurs par l'intermédiaire du programme PASI. La société s'est donné un objectif d'autofinancement de ses dépenses de fonctionnement sur quatre ans. Enfin, Investissement Québec s'est vu confier un nouveau rôle de soutien dans la mise en œuvre de certains volets du fonds d'intervention économique régional (FIER).



Le mandat de la SGF a été recentré sur des participations (minoritaires) dans des projets de grande envergure, rentables, porteurs et structurants en matière de développement économique. Ce faisant, elle vise l'autofinancement. Sa structure a aussi été modifiée, notamment par l'intégration de ses 12 filiales. La perte nette consolidée de la SGF est passée de 511 millions de dollars pour l'année 2003 à 50 millions de dollars pour l'année 2004. Les effectifs totaux de la société sont passés de 280 employés en 2002 à 167 employés au 31 octobre 2005.

Transformation des sociétés Innovatech

Pour leur part, les quatre sociétés Innovatech, antérieurement dotées d'un financement exclusivement gouvernemental, ont connu, en 2004-2005, plusieurs changements au chapitre de leur capitalisation.

La transformation majeure concerne Innovatech du Grand Montréal dont le capital public a été entièrement remplacé par du capital privé à la suite d'un processus d'appel d'offres ouvert. L'opération a été complétée en mars 2005 par l'acquisition du portefeuille par un groupe londonien qui s'engage à investir jusqu'à 200 millions de dollars d'argent neuf. Pour sa part, la société Innovatech Régions ressources a été transformée, en 2005, de société d'État en société à capital mixte privé et public. L'apport de 30 millions de dollars provenant de Capital régional et coopératif Desjardins permet à cette société de doubler la taille de son capital actuel. Un processus de même nature est en cours d'élaboration pour les deux autres sociétés Innovatech, celle de Québec et Chaudière-Appalaches et celle du Sud du Québec.

Création des fonds FIER

Malgré la grande disponibilité de capitaux d'investissement au Québec, les entrepreneurs régionaux éprouvent depuis longtemps d'importantes difficultés à accéder au financement pour des projets de démarrage d'entreprise en région et en assurer le développement. Afin de résoudre cette difficulté, et s'appuyant sur la volonté des communautés d'affaires de participer à la mise sur pied de fonds d'investissement public-privé, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Discours sur le budget 2004-2005, la mise en place du Fonds d'intervention économique régional appelé le FIER. Ce fonds est doté d'une capitalisation totale de 378 M\$, dont 288 M\$ proviennent du gouvernement et 90 M\$ des fonds fiscalisés (Fonds des travailleurs et travailleuses du Québec, Capital régional coopératif Desjardins et Fondation). Le gouvernement souhaite ainsi changer la dynamique traditionnelle de tels fonds d'investissement en incitant le secteur privé à prendre une part plus importante du risque.

Le FIER comporte trois volets : le FIER-Soutien, le FIER-Région et le FIER-Partenaires. Ces fonds sont à capitalisation mixte, le gouvernement et des investisseurs privés souscrivant chacun une part de la mise de fonds. Une filiale d'Investissement Québec, IQ-FIER, a été créée pour gérer la mise de fonds gouvernementale, accréditer chacun des fonds et coordonner la reddition de comptes de ces organisations. De janvier à mars 2005, IQ-FIER a accrédité six fonds régionaux, soit les FIER Beauceron, Région d'Asbestos, SC2R (Granby), Grande région de Québec, Grande région de Montréal et Laurentides. Au 31 mars 2005, sept dossiers FIER-Régions étaient à l'étude ainsi que deux FIER-Soutien.

RENOUVELER LES STRATÉGIES DE PROSPECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

En 2004-2005, le MDEIE a poursuivi ses travaux visant l'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers. Le Ministère a adopté de nouvelles pratiques de collaboration avec Investissement Québec pour la prospection ciblée et a entamé la mise en place d'un programme conjoint de rencontres dans le cadre de la liaison avec les filiales de sociétés étrangères et leurs sièges sociaux. Le MDEIE a coordonné la mission du ministre et des autres participants du gouvernement du Québec à Davos dont les résultats, au chapitre des investissements, commencent à être palpables comme en témoigne l'annonce faite en juin 2005 de l'investissement de 46 millions de dollars chez Prévost Car dans la région de la Chaudière-Appalaches.



AXE 4 ALLÈGEMENT DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ENTREPRISES

En août 2004, le gouvernement du Québec publiait son plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif intitulé «*Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*». Plusieurs ministères contribuent à la mise en œuvre et au suivi des différentes mesures d'allègement et de leur échéance. Le Ministère est interpellé plus particulièrement par les mesures ci-dessous.

Réaliser le portail gouvernemental de services aux entreprises

La première livraison du Portail gouvernemental de services aux entreprises a été mise en ligne, comme prévu, en juin 2004. Le portail regroupe, sous un même chapeau, des renseignements provenant de 57 ministères et organismes, lesquels sont structurés par thèmes. Les aspects relatifs à la mise en ligne et à l'évolution du portail sont abordés plus en détail dans la section 3 du chapitre III portant sur les ressources informationnelles.

Consolider le rôle des CLD

La consolidation du rôle des CLD s'est concrétisée par le transfert de responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat aux MRC et par l'obligation faites à celles-ci de confier ces nouvelles compétences à leur CLD respectif. Des ententes viennent préciser les mandats confiés aux CLD ainsi que les modalités administratives afférentes. De plus, le MDEIE vise à inscrire de nouveaux partenariats avec les CLD et les ministères et organismes dans l'approche intégrée de services rattachée aux «guichets multiservice» en cours d'élaboration. On pourra consulter les autres sections du présent chapitre pour de l'information additionnelle sur le rôle joué par les CLD auprès des entreprises et sur la concertation et la coordination exercées auprès des organismes locaux d'aide à l'entrepreneuriat.

Poursuivre et mesurer l'atteinte de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises

Il s'agit d'un objectif global qui s'applique à l'ensemble des ministères et des organismes visés plutôt qu'à chacun d'entre eux pris individuellement. L'évaluation du coût des formalités administratives posait un problème méthodologique. Pour contourner cette difficulté, il a été décidé de procéder à l'évaluation du nombre d'heures consacrées par une entreprise pour compléter les formalités exigées, posant l'hypothèse que le coût y est proportionnel. Le MDEIE contribue à l'atteinte de l'objectif puisque, selon les évaluations effectuées⁴, le nombre d'heures que les entreprises ont dû consacrer à compléter les formalités qu'il exige a baissé de près de 60 % entre 2001-2002 et 2003-2004.

Évaluer les conséquences du nouveau règlement sur la machinerie de production (en collaboration avec le ministère du Travail)

La modification au Règlement d'application de la Loi sur les relations de Travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) qui a eu comme effet d'y assujettir les travaux sur la machinerie de production, est entrée en vigueur en 2003. Le ministère du Travail et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ont convenu de la nécessité de mener une étude d'impact afin, entre autres, de vérifier dans quelle mesure les objectifs du règlement ont été atteints et pour en mesurer les conséquences suite à sa mise en application.

⁴ Des directions desservant des clientèles du Ministère ont consigné le temps consacré par les entreprises pour remplir les formalités existantes en 2004. Ces données ont été comparées au temps requis pour remplir les formalités en 2001-2002 et 2002-2003. Le Ministère du Conseil exécutif a ainsi déterminé la performance du MDERR quant à la réduction du nombre d'heures consacrées aux formalités administratives.

Associer le Conseil des partenaires économiques au suivi et à l'évolution du Plan d'action et de la politique gouvernementale d'allègement réglementaire et administratif (en collaboration avec le MCE)

Le Conseil des partenaires économiques n'a pas encore été formellement associé au suivi du Plan d'action.

Élargir le mandat du comité des usagers pour proposer toute amélioration utile au Portail gouvernemental de services aux entreprises et aux formalités réglementaires et administratives sous-jacentes

Des études sont en cours avec plusieurs partenaires pour amorcer la mise en place de services transactionnels intégrés.

AXE 5 DISPONIBILITÉ D'UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Parmi les facteurs stratégiques déterminants du développement et de la croissance des entreprises, la main-d'œuvre joue un rôle capital. La main-d'œuvre québécoise a vu sa qualité augmenter considérablement au fil des années pour répondre aux impératifs et aux défis que pose une économie axée sur le savoir. Fort de ces acquis, le gouvernement poursuit ses efforts pour faire en sorte que les entreprises disposent des outils nécessaires pour combler leurs emplois.

Cette préoccupation majeure a fait l'objet de discussions lors du Forum des générations, tenu à l'automne 2004. À son issue, neuf initiatives étaient annoncées par le premier ministre dont une portait sur la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre. Cette initiative a entraîné la publication d'un Plan gouvernemental pour l'emploi en janvier 2005. Ce plan prévoit l'élaboration d'une stratégie de qualification de la main-d'œuvre. Dans ce cadre, un comité interministériel de travail, coordonné conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été mis sur pied en février 2005 afin de réaliser ce mandat. Le MDEIE participe à ce comité dont les travaux viendront à échéance en 2005-2006.

AXE 6 RÉVISION DES MANDATS DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Au cours de l'exercice, le Ministère, par l'entremise de sa Direction générale des politiques et des sociétés d'État, a œuvré avec les sociétés Innovatech, la SGF et Investissement Québec à la mise en œuvre des changements permettant de concrétiser l'orientation gouvernementale d'accroître la part du secteur privé dans le financement disponible pour les entreprises. Les interventions menées ont été brièvement décrites dans la section portant sur l'aide à l'investissement. Le lecteur pourra en outre retrouver dans les rapports annuels de ces sociétés des précisions additionnelles.

DEUXIÈME ORIENTATION : ENCOURAGER LE SAVOIR ET L'INNOVATION

«Le Québec consacre une part importante de son PIB aux activités de recherche et de développement. Le gouvernement veut que l'on fasse encore mieux. Pour y parvenir il faut augmenter l'effort en recherche et développement... favoriser le développement d'une culture de l'innovation, inciter les entreprises à allouer davantage de ressources en innovation, favoriser le transfert des savoirs et savoir-faire vers les entreprises et l'accès des entreprises régionales à la recherche et à l'innovation». (Briller parmi les meilleurs)

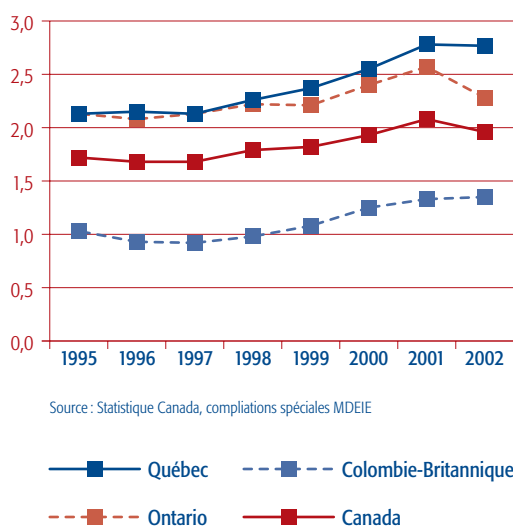
AXE 1 EFFORTS EN RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

ACCROÎTRE L'EFFORT GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R-D) À 3 % DU PIB D'ICI 2010

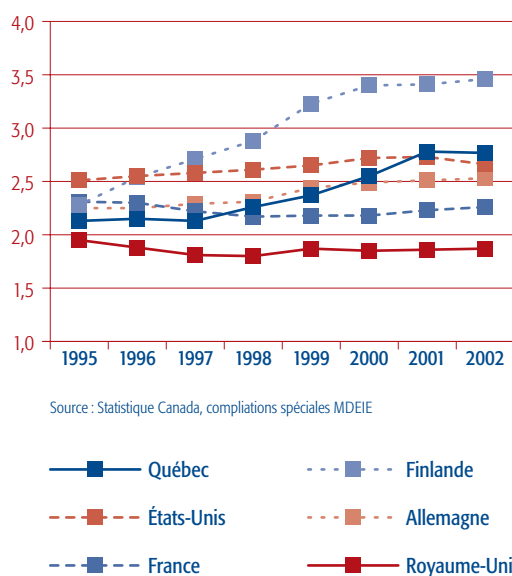
La reconnaissance des liens étroits entre R-D, innovation et croissance économique conduit les pays à augmenter leurs efforts en ce domaine. En effet, la R-D et l'innovation de façon générale sont des conditions essentielles de développement des entreprises et d'amélioration de leur productivité. L'indicateur de la part du PIB en R-D permet d'en déterminer la place réelle dans l'économie. Cet indicateur, couramment utilisé, permet également de comparer l'importance des dépenses avec celles des autres pays.

La part du produit intérieur brut consacré à la R-D au Québec est en progression et a atteint 2,67% en 2002. L'intensité de la R-D au Québec dépasse celle de l'Ontario et, depuis les trois dernières années, l'intensité moyenne des pays du G-7 (2,49% en 2002). La volonté gouvernementale de porter l'effort de la société québécoise à 3% du PIB en 2010 demeure une cible majeure qui vise non seulement à augmenter comme telle l'importance de l'effort en R-D mais aussi à en tirer le maximum de retombées économiques et sociales.

Indicateur de contexte
Évolution des dépenses de RD par rapport au PIB
Québec comparé aux provinces canadiennes, 1995-2002

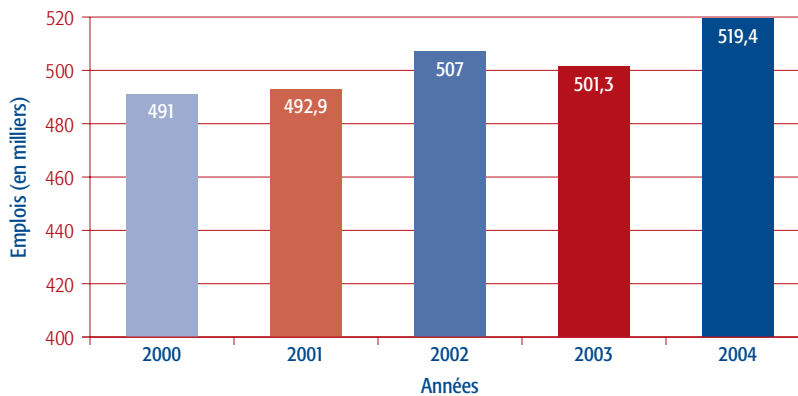


Indicateur de contexte
Évolution des dépenses de RD par rapport au PIB
Québec comparé à des pays de l'OCDE, 1995-2002



Les efforts consentis ont eu un impact considérable sur le développement d'un système de recherche-développement reposant sur des infrastructures, des équipes de recherche, des institutions et des mécanismes de liaison, des mesures fiscales incitatives, etc. Une autre manifestation visible des conséquences positives de ces actions tient à l'augmentation constante des emplois de savoir élevé⁵, qui constituent, en 2004, 18,4 % de l'emploi total.

Indicateur de contexte Évolution des emplois de savoir élevé Québec 2000-2004



Source : MDEIE, L'économie du savoir au Québec

Vision à jour du système québécois de recherche et d'innovation

Le Ministère soutient et développe des produits et services d'information permettant de fournir une vision complète et à jour du système québécois de recherche et d'innovation. Ceux-ci constituent des intrants précieux pour guider le développement des diverses composantes de ce système. Parmi ceux-ci, le bulletin *Repères RSTI* a vu son nombre moyen de lecteurs par mois passer de 3 067 en 2003-2004 à 5 028 en 2004-2005. Le Ministère a réalisé la première édition du *Tableau de bord des systèmes régionaux d'innovation du Québec*; ce document a été téléchargé, via le site Internet ministériel, en moyenne 212 fois par mois. Le *Tableau de bord du système d'innovation québécois* (TBSIQ) connaît un intérêt tout aussi grand puisqu'il a été téléchargé en moyenne 215 fois par mois. Ce dernier document a fait l'objet d'une mise à jour en vue d'une nouvelle publication au printemps 2005. Enfin, le Ministère est à compléter le projet d'*Expertise recherche Québec*⁶ (nouvelle appellation de la *Carte des compétences en recherche au Québec*).

⁵ Ces emplois sont rattachés aux industries dites de savoir élevé, caractérisées par la prépondérance d'actifs intangibles, la présence d'activités à fort contenu de connaissance et l'utilisation d'une main-d'œuvre hautement spécialisée. De façon générale, ces industries sont liées à l'innovation et aux nouvelles technologies. (MDEIE, L'économie du savoir au Québec)

⁶ Expertise Recherche Québec vise à faire connaître l'expertise et les réalisations des chercheurs, des regroupements de recherche et du système de la recherche universitaire et collégiale du Québec, à soutenir le développement des stratégies de recherche des universités, des entreprises et des gouvernements et à favoriser le partenariat entre les acteurs de la recherche, tous secteurs et pays confondus.



Contribution à l'amélioration physique de la recherche

Indicateur opérationnel

Montant alloué aux infrastructures de recherche dans le cadre du Programme de soutien à la recherche

Résultats

2004-2005 : 29,25 millions de dollars autorisés pour la réalisation de huit projets
(2003-2004 : 25,86 millions autorisés pour la réalisation de 12 projets)

Le coût des huit projets autorisés dans le cadre de ce programme est évalué à plus de 59 millions de dollars et implique une contribution financière du MDEIE de plus de 29 millions de dollars. Trois projets se localisent à Montréal soit l'acquisition d'équipements de laboratoires de vêtements sans fils au Centre des technologies du vêtement du Collège La Salle, l'achat d'un fibromètre pour améliorer la qualité des papiers destinés aux imprimeurs à l'Institut des communications graphiques du Québec au Collège Ahuntsic et l'achat d'équipement pour un laboratoire spécialisé en métrologie et fiabilité en optique-photonique au Centre de technologie physique et de photonique de Montréal (CEPHOM).

La communauté métropolitaine de Québec verra la construction d'un centre multidisciplinaire de développement de génie tissulaire au Pavillon de l'Enfant-Jésus du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (CHA) ainsi que la modernisation et le développement de l'infrastructure du Centre de robotique industrielle (CRI) et de Transbiotech au Cégep Lévis-Lauzon. Dans la région de l'Outaouais, l'Université du Québec a obtenu l'aide financière du Ministère pour la construction d'un centre de recherche en technologies langagières ainsi que l'aménagement de locaux et l'acquisition d'équipements destinés au Laboratoire de cyberpsychologie. Dans la région de la Montérégie, le Centre de recherche sur les grains s'est vu accorder une aide financière permettant la construction de la nouvelle station expérimentale de recherche et développement pour la production de grains au Québec. Cette dernière vient s'ajouter à celles existantes de Saint-Bruno, de Saint-Hyacinthe et du Complexe scientifique à Québec.

Par ailleurs, en 2004-2005, le Québec a contribué à hauteur de 26,62 millions de dollars aux programmes de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). On trouvera dans la section portant sur le financement de la recherche par le gouvernement fédéral des précisions additionnelles sur les sommes versées par le palier fédéral.

Actions internationales du gouvernement du Québec en recherche et innovation

Parmi les principaux événements, missions ou commissions de coopération réalisés en 2004-2005 par le MDEIE, quatre étaient en lien avec la France et la Belgique (Wallonie) : la Rencontre technologique France-Québec sur le gouvernement en ligne, la Commission permanente de coopération franco-québécoise (Volet Projets technologiques), le Séminaire « Les Wallons vous ouvrent la porte de la recherche en Europe » et la mission Matériaux de pointe et aérospatiale Wallonie. Deux activités ont permis de réaliser des rapprochements avec des partenaires américains : l'atelier technologie du 2^e Sommet Québec-New York et le Séminaire science de la vie à Boston. Finalement, le séminaire technologie de la Conférence des régions partenaires qui s'est tenu au Château Frontenac, a rassemblé des partenaires internationaux provenant de régions diversifiées telles que la Bavière (Allemagne), Shandong (Chine), le Cap occidental (Afrique du Sud), la Haute-Autriche (Autriche) et le Québec.

Indicateurs opérationnels

Nombre de projets et événements internationaux réalisés

Nombre et valeur des activités de maillage ou projets de recherche internationaux soutenus financièrement

Résultats 2004-2005

32 événements, missions ou autres

53 projets

1,04 million de dollars (2004-2005) sur un total engagé de 3,7 millions de dollars

Sur les 53 projets de maillages ou de recherche soutenus financièrement par le MDEIE, 29 ont débuté cette année. Au total, ces activités ont entraîné la réalisation de recherches effectuées par les chercheurs du Québec à hauteur de 15,7 millions de dollars et de 128 millions de dollars par des partenaires internationaux.

AXE 2 RÉVISION DES STRATÉGIES ACTUELLES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Les gouvernements ont actuellement à faire face à des contextes difficiles. Dans la perspective de maintenir, sinon d'augmenter les efforts en matière de R-D et d'innovation, il s'avère nécessaire d'établir des priorités et d'améliorer l'efficacité des moyens déjà disponibles de manière à en tirer un profit accru. Ainsi, différents aspects de l'économie du savoir devront être évalués, revus et actualisés.

Colloque sur la recherche et l'innovation au Québec

La Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI) a été adoptée en 2001. Depuis, l'environnement mondial s'est profondément transformé. Le Québec a également bougé comme le montre l'évolution d'une kyrielle d'indicateurs. De surcroît, les pays dynamiques ont revu leurs stratégies en matière de recherche scientifique, de technologie et d'innovation.

Dans cette optique, le Québec revoit sa Politique scientifique. Ainsi, le MDEIE a procédé, au cours de l'année 2004-2005, aux travaux préparatoires à la tenue d'un important colloque sur les enjeux du Québec en matière de création, de diffusion et d'exploitation des connaissances, qui s'est tenu au printemps 2005. Cet événement a regroupé plus de 200 entrepreneurs, chefs d'entreprises et universitaires très engagés en recherche et innovation. Ce colloque se voulait un moment privilégié d'échanger sur la future stratégie gouvernementale en matière de recherche adaptée au contexte québécois actuel et sur les priorités à retenir pour les prochaines années.

Cadre de gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement

Le MDEIE a poursuivi les travaux en vue de doter les ministères et organismes du gouvernement du Québec d'un cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle. L'adoption d'un tel cadre vise trois objectifs : harmoniser et améliorer les pratiques en matière de gestion et de valorisation des actifs de propriété intellectuelle, contribuer à rehausser l'effort d'innovation au Québec et maximiser les retombées sociales et économiques des actifs créés ou acquis par les ministères et organismes.

En 2004-2005, le Ministère a complété la consultation auprès des ministères et organismes publics et produit une synthèse des avis émis, lesquels ont été intégrés dans la version finale du Cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle. Son adoption est prévue en 2005-2006.

Le financement fédéral de la recherche au Québec

Bon an, mal an, le Québec accapare près de 30 % des subventions de recherche octroyées aux universités par les organismes fédéraux de soutien à la recherche.

Indicateur de contexte

	Résultats				
	1999	2000	2001	2002	2003
Somme investie dans la recherche québécoise par le gouvernement fédéral (en 000\$ et en %/Canada) de 1999 à 2003	350 003 29,2 %	418 918 29,0 %	479 950 28,5 %	577 006 29,7 %	717 314 30,5 %

(Source : Statistique Canada, Division de l'éducation, de la culture et du tourisme)

Le MDEIE assume la coordination des dossiers du Québec dans le cadre du programme de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI). En 2004-2005, le Québec a obtenu 21,4 millions de dollars de Génome Canada sur un total des 62 millions attribués pour le concours «santé humaine», soit 35 % de l'enveloppe totale. La valeur des quatre projets réalisés en génomique et protéomique appliquée à la santé humaine au Québec dans ce cadre totalise 42 millions. Par ailleurs, pour le projet interprovincial de ce concours, seule la partie réalisée au Québec a été comptabilisée.

Au Québec, le Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada a accepté 63 projets. Le Québec financera une contribution équivalente à celle du fédéral, pour un coût total associé à ces projets de 24,4 millions de dollars. En ce qui a trait au Fonds de relève de la FCI, 90 projets ont été autorisés. Les contributions du Québec et du fédéral s'élèvent à 17,1 millions chacun, pour une valeur totale des projets de 43,3 millions.

Indicateur opérationnel

Fonds du gouvernement fédéral au Québec	Résultats	
	2003-2004	2004-2005
• Génome Canada	s.o.	21,4 M\$
• Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada	15,2 M\$	9,5 M\$
• Fonds de relève de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)	17,4 M\$	17,1 M\$

Les initiatives de concertation en matière de recherche, science, technologie et innovation

En 2004-2005, le MDEIE a participé à six mécanismes de concertation. Essentiellement, ceux-ci sont reliés aux projets ACCORD, aux dossiers sur la propriété intellectuelle en milieu gouvernemental (rencontres bipartites avec les ministères et organismes), aux événements du Forum des générations et de Vision 2025 de la Communauté métropolitaine de Montréal. On doit souligner également la création d'un Comité interministériel en recherche et innovation (CIRI) destiné à assurer la cohérence des interventions gouvernementales en recherche et innovation, faciliter la synergie entre partenaires et partager l'information stratégique dans ces domaines.

AXE 3 TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

MAXIMISER LES TRANSFERTS DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

En plus de former une main-d'œuvre hautement qualifiée et de jouer un rôle central dans la production et l'avancement des connaissances, les institutions d'enseignement supérieur offrent un potentiel d'idées et de découvertes que les entreprises peuvent mettre à profit. L'intensité des relations entre l'université et l'industrie se mesure traditionnellement par la proportion de la contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire (DIRDES). En 2002, dernière année documentée, ce financement demeure stable par rapport à l'année précédente. La diminution en points de pourcentage de 2001 à 2002 s'explique par la hausse des dépenses de R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur par rapport au total des dépenses en R-D.

Indicateur de contexte

	Résultats				
	1998	1999	2000	2001	2002
Évolution des dépenses intérieures de recherche et de développement de l'enseignement supérieur (DIRDES) commanditées par l'industrie au cours des cinq dernières années (en M\$ et %)	114 M\$ 8,9%	139 M\$ 9,1%	145 M\$ 8,9%	176 M\$ 9,9%	175 M\$ 8,1%

(Source : MDEIE, Tableau de bord du système d'innovation, 2005)

Dans une économie axée sur l'innovation, le nombre de brevets d'invention délivrés peut être considéré comme une indication de la vigueur des travaux de R-D, de la force technologique et du potentiel d'innovation. À ce chapitre, le Québec a connu une progression constante du nombre d'inventions brevetées. En comparaison de certains pays du G-7, le Québec occupe une position avantageuse, devançant notamment la France et l'Italie. De plus, la variation croissante du nombre d'entreprises dérivées issues de la recherche universitaire témoigne des efforts de valorisation des résultats de la recherche universitaire.

Création d'un groupe de travail sur la valorisation et le transfert

Le 18 janvier 2005, le ministre a confié à un groupe de travail le mandat de faire le point sur la valorisation de la recherche au Québec. Les travaux du groupe ont conduit à formuler des recommandations au ministre sur les moyens financiers et organisationnels à privilégier pour identifier des processus permettant de traduire des résultats de recherche en innovations commercialisées en entreprise. La Commission parlementaire sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, tenue à l'hiver 2004, avait permis d'alimenter la réflexion sur plusieurs éléments entourant la valorisation et le transfert des résultats de la recherche et de faire état de lacunes du système d'innovation québécois à cet effet.

Évaluation de mécanismes en matière de R-D et de transfert de technologie

En 2004-2005, le Ministère a amorcé ou complété, selon le cas, l'évaluation de certains mécanismes importants en matière de transfert de technologie. La performance des 23 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) a été évaluée et les résultats de cette analyse seront pris en compte dans les prochaines conventions d'aide avec ces organismes. La liste des autres mécanismes identifiés dans le plan d'évaluation du Ministère est présentée à la section Évaluation de l'orientation 4 du présent rapport.

Le Gouvernement a alloué les ressources budgétaires appropriées au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Quant à son plan d'affaires, il est en cours d'élaboration.

AXE 4 DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie a un effet de levier sur l'ensemble du réseau scientifique et technique. Ainsi, ce programme a permis en 2004-2005 la participation à titre de partenaires, lesquels ont pu participer plus d'une fois chacun, de 1 944 organismes, 1 051 entreprises et 5 384 scientifiques. Les activités privilégiées prennent diverses formes : activités et ateliers éducatifs, formations, expérimentations, défis, visites, journées carrières, activités de médiation avec des scientifiques, diffusion dans Internet, expositions, publications et documentaires, prix et bourses (ex : les cinq Prix du Québec ou Chapeau les filles!), événements spéciaux comme Science et société, Science on tourne et les Olympiades professionnelles.

Indicateurs opérationnels

Résultats 2004-2005

Nombre de personnes jointes par les actions en promotion de la culture scientifique et technique et des carrières s'y rattachant	Total des personnes rejointes	1 292 264
	Grand public :	838 234
	Personnel enseignant :	48 072
	Élèves et étudiants :	405 958
	Total des actions réalisées	103
	Culture scientifique :	57 actions
	Promotion des carrières :	46 actions
Aide financière versée aux organismes et aux projets	Montant total accordé	4 673 297 \$
	Soutien aux organismes de culture scientifique :	3 045 357 \$
	Soutien aux projets de culture ou de relève scientifique :	1 627 940 \$

TROISIÈME ORIENTATION : FAVORISER L'AUTONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

«Les régions ont des atouts et un potentiel de développement dont il faut accentuer la mise en valeur. Pour ce faire, les régions doivent jouir d'une plus grande autonomie.... Le développement local, régional et rural s'appuiera sur la transformation accrue des ressources, la mise en valeur des avantages comparatifs et l'exploitation des potentiels de développement». (Briller parmi les meilleurs)

AXE 1 RÉALISATION DE LA DÉCENTRALISATION

Le gouvernement s'est engagé à modifier le partage des pouvoirs entre l'État et ses régions. Une première étape a été franchie en constituant les conférences régionales des élus (CRE). Ces instances rattachées à la loi constitutive du MDERR, relèvent maintenant du ministère des Affaires municipales et des Régions. Aussi, pour l'année 2004-2005, les résultats les concernant seront présentés dans le Rapport annuel de ce ministère.

Prise en charge des CLD par les municipalités régionales de comté (MRC)

Cette première étape de décentralisation comprend également le transfert aux MRC de compétences en matière de développement local et des budgets destinés au financement des centres locaux de développement (CLD). Le transfert de responsabilité est convenu dans une entente entre la MRC et le Ministère, laquelle prévoit que le ministre s'engage à verser une somme annuelle à titre de contribution gouvernementale pour le financement des activités du CLD. En contrepartie, la MRC s'engage à favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, ce qui implique, entre autres, d'offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises par leur regroupement ou leur coordination et d'élaborer un plan d'action local pour l'emploi et l'économie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du MDERR, les CLD relèvent maintenant de la MRC ou d'une municipalité locale⁷. C'est auprès de cette instance que se fait leur reddition de comptes. L'entente de gestion conclue avec chacune des MRC prévoit cependant que la MRC remet au ministre le rapport annuel d'activité de son CLD.

Indicateurs opérationnels

Résultats 2004-2005

Pourcentage de CLD⁸ transférés aux MRC ou aux municipalités locales

100 %

Nombre de rapports annuels d'activité 2004 des CLD remis aux MRC ou aux municipalités locales et transmis au MDEIE

90 sur les 94 MRC ou municipalités locales (96 %)

AXE 2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL ET RURAL

DÉFINIR UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, RÉGIONAL ET RURAL

Depuis février 2005, le MAMR a le mandat d'élaborer, en concertation avec les ministères visés, un cadre général d'intervention en matière de développement des territoires. Pour sa part, le MDEIE est responsable d'élaborer, de concert avec les ministères et organismes de développement économique, les stratégies de développement des régions, notamment celles touchant les régions ressources et les territoires en difficulté économique.

⁷ Article 96 de la Loi du MDERR

⁸ Il est à noter que les résultats présentés dans cette section ne portent que sur les 94 CLD dont le MDEIE assure une partie du financement. Les CLD des régions de Montréal et de Laval relèvent du MAMR alors que ceux de la région de la Capitale-Nationale relèvent du Bureau de la Capitale-Nationale, rattaché au ministre des Transports.

SOUTENIR LES RÉGIONS MONO-INDUSTRIELLES EN DIFFICULTÉ RÉELLE OU APPRÉHENDÉE

Interventions touchant la problématique des municipalités mono-industrielles

En octobre 2003, le Conseil des ministres confiait au Ministère, en collaboration avec celui des Finances, le soin de mener une réflexion, avec les autres ministères visés, sur la problématique liée aux municipalités mono-industrielles, d'examiner les modes d'intervention gouvernementale et de proposer un cadre d'analyse dans une perspective de diversification économique.

Un comité interministériel, composé de représentants du MDERR et du MFQ ainsi que des ministères des Affaires municipales, du Loisir et des Sports (MAMSL), de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), a été mandaté pour mener à bien cette réflexion. Les travaux, amorcés en 2003-2004 et poursuivis en 2004-2005, ont permis de dresser un portrait de la situation au Québec et d'identifier les communautés en situation de mono-industrie.

Le groupe de travail a également proposé une démarche en deux volets, l'un préventif et l'autre curatif, en réponse à cette question. Les analyses et propositions effectuées par le comité ont contribué à alimenter la réflexion du gouvernement sur cette problématique majeure. Une réponse concrète à ces travaux tient à l'annonce, dans le discours sur le budget 2005-2006, de la création d'un fonds de 30 millions de dollars sur trois ans pour venir en aide aux municipalités mono-industrielles en difficulté.

En marge de cette démarche de planification et pour répondre aux situations de crise vécues à la suite des fermetures de Fonderie Gaspé de Murdochville, de Mine Jeffrey et Magnola d'Asbestos, de la fermeture en alternance des deux sites miniers de Lab Chrysotile de Thetford Mines et plus récemment de la cessation des activités de plusieurs usines de textiles de Huntingdon, des interventions particulières ont été requises pour permettre à ces territoires de contrer les pertes d'emplois encourues et de diversifier leur économie.

Ainsi, au cours de l'année financière 2003-2004, le MDEIE a mis à la disposition de la Ville de Murdochville une enveloppe de 1 million de dollars. En ce qui concerne les MRC de l'Amiante et d'Asbestos, le budget était de 2 millions de dollars chacune. Ces fonds sont gérés conjointement avec un comité de gestion local constitué d'élus et de représentants du secteur des affaires. Le comité analyse les projets soumis et formule des recommandations au ministre. En ce qui a trait à la problématique plus récente de la ville de Huntingdon, le MDEIE a mis sur pied un comité interministériel pour faciliter la relance de la ville et assume les dépenses reliées au travail d'un conseiller spécialisé dans les situations de crise.

Le tableau ci-dessous présente les résultats cumulatifs, au 31 mars 2005, des sommes utilisées provenant des fonds spécifiques mis à la disposition de la Ville de Murdochville et des MRC de l'Amiante et d'Asbestos.

Collectivité	Nombre de projets	Coût total des projets	Aides accordées	Emplois
Ville de Murdochville	8	1 616 871 \$	781 023 \$	6 créés et 63 maintenus
MRC de l'Amiante	20	13 594 140 \$	1 391 320 \$	225 créés
MRC d'Asbestos	10	12 235 920 \$	1 270 013 \$	151 créés

Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique des régions ressources

La mise en œuvre de la Stratégie de développement économique des régions ressources en est à sa quatrième année. Elle doit prendre fin en mars 2006. En 2004-2005, cinq autres ministères⁹, en plus du MDEIE, ont participé à la gestion des différentes mesures budgétaires visant le développement et la diversification économique des régions ressources.

Indicateur opérationnel

Résultats 2004-2005

Mise en œuvre de la stratégie de développement économique des régions ressources

Investissement total

22 764 130\$

Sommes versés directement par le MDEIE

15 139 062\$

Sommes transférées par le MDEIE à cinq ministères

7 624 928\$

Bien que la stratégie ne soit pas parvenue à échéance, une première évaluation de sa mise en œuvre a été réalisée par le Ministère. La période couverte par cette évaluation s'étend du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2004, soit les trois premières années de mise en œuvre de la stratégie. Le tableau suivant indique les sommes investies par programme ou mesure :

Sommes versées par programme ou mesure¹⁰ sous la responsabilité directe du MDEIE

Mesures générales qui s'appliquent à l'ensemble des régions ressources

Ententes spécifiques portant sur le développement de l'offre touristique¹¹

6 590 573\$

Fonds local d'investissement (gérés par les centres locaux de développement)

1 993 604\$¹²

(S'applique également à 18 MRC moins favorisées des régions centrales)

Programme de soutien aux projets économiques

1 590 582\$

(S'applique également à 18 MRC moins favorisées des régions centrales)

Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence

1 554 977\$

Filaction

300 000\$

Mesures spécifiques qui s'appliquent à une région ressource particulière

Entente spécifique portant sur la protection et la mise en valeur de la forêt
bas-laurentienne (Bas-St-Laurent)

580 485\$

Société de la Vallée de l'aluminium (Saguenay-Lac-St-Jean)

500 000\$

Plan de diversification industrielle de la Mauricie (Mauricie)

798 400\$

Fondation économique de Manicouagan (Côte-Nord)

300 000\$

Plan de relance de l'est de la Minganie (Côte-Nord)

310 401\$

Plan de relance de la Basse-Côte-Nord (Côte-Nord)

335 285\$

Centre multifonctionnel de Kuujuaq (Nord-du-Québec)

284 755\$

Total

15 139 062\$

⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministère des Transports.

¹⁰ Les sommes versées dans le cadre de l'ancien programme *Impact PME* ainsi que des fonds de développement de l'entrepreneuriat féminin n'ont pas été prises en compte.

¹¹ La gestion des ententes spécifiques portant sur le développement de l'offre touristique est transférée au ministère du Tourisme à partir du 1^{er} avril 2005.

¹² Le MDEIE a attribué des prêts additionnels aux CLD dans le cadre de ce fonds totalisant 6 669 173\$. Le montant indiqué dans le tableau correspond à la valeur de la provision pour créances douteuses.



Mise en œuvre des Actions concertées de coopération régionale (ACCORD)

Le projet ACCORD, mis en œuvre en partenariat avec la Société générale de financement (SGF) et coordonné par le MDEIE, implique une forte mobilisation régionale par la mise sur pied d'un comité ACCORD dans chaque région. Il s'agissait d'identifier les créneaux de production où les régions peuvent exceller et de favoriser la croissance de systèmes productifs compétitifs dans chacune d'entre elles, cela à partir de leurs avantages distinctifs, de leurs compétences industrielles spécifiques et de leur système d'innovation régional. Le but est de positionner les régions du Québec sur l'échiquier nord-américain et la scène mondiale.

Le document «*Briller parmi les meilleurs*» a réitéré l'importance de l'identification des créneaux d'excellence comme enjeu de développement des régions. Cette préoccupation a été maintes fois soulignée lors des forums régionaux tenus à l'été 2004 en préparation du Forum des générations qui a suivi à l'automne.

La démarche concertée se bâtit dans chacune des régions selon deux phases distinctes :

- la conclusion d'une entente de principe entre le Comité Accord régional, le gouvernement et la SGF sur l'identification et le développement des créneaux d'excellence spécifiques à la région ;
- la signature d'une entente de mise en œuvre, pour chaque créneau retenu, par les mêmes partenaires. Il en découlera un plan d'action à plus court terme (trois à cinq ans) comportant l'identification de projets structurants privés, publics ou en partenariat à réaliser, la désignation des porteurs de dossiers et la description des étapes à réaliser.

La situation au 31 mars 2005 est la suivante :

- la signature des ententes de principes avec les régions, amorcée en 2003-2004, s'est poursuivie en 2004-2005. Ainsi, les ententes de principes sont conclues avec 14 régions, les régions de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale suivant une démarche différente ;
- les régions ayant signé leur entente de principe ont commencé les travaux en vue de la signature d'une entente de mise en œuvre, soit la mise en place de comités de 36 créneaux arrimés aux comités régionaux. Au-delà de 500 personnes y sont associées, parmi lesquelles une forte proportion de chefs d'entreprises ;
- des études de tendances, de positionnement de marché et d'étalonnage international, cofinancées par le MDEIE et la SGF, ont permis d'entamer le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour chacun des 36 créneaux d'excellence ; des ententes de mise en œuvre pour certains créneaux spécifiques devraient être conclues en 2005-2006

QUATRIÈME ORIENTATION : MODERNISER L'ÉTAT

«Les organisations qui ont pour mission d'offrir des services directs à la population seront invitées à atteindre des objectifs de performance exigeants et précis, en contrepartie de plus de flexibilité dans le choix des moyens d'y parvenir». («Moderniser l'État, Pour des services de qualité aux citoyens»)

AXE 1 APPROCHE GLOBALE ET INTÉGRÉE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Les orientations du plan de modernisation 2004-2007 *«Moderniser l'État, Pour des services de qualité aux citoyens»* donnent une assise renforcée aux interventions entreprises par le Ministère en vue de mettre en place des processus ministériels soutenus par un système électronique d'information appelé *Clientis*. Ces processus s'appuient principalement sur le plan stratégique triennal et impliquent l'élaboration et le suivi d'une programmation annuelle au sein des unités administratives. En 2004-2005, l'inscription et le suivi de la programmation annuelle ont été mis en œuvre dans trois directions générales. Au cours de l'exercice, le Ministère a également procédé à la mise à jour de fiches destinées à structurer la collecte et le suivi d'indicateurs de gestion dont certains sont associés au Plan stratégique 2005-2008.

Ces interventions ont un lien direct avec les principes de décentralisation des responsabilités et d'imputabilité des gestionnaires relativement aux résultats obtenus. Ce faisant, la gestion ministérielle contribue à l'atteinte de résultats que le gouvernement considère comme essentiels à savoir l'amélioration de la qualité des services aux citoyens, l'utilisation disciplinée, diligente et rentable des deniers publics et le respect de la transparence, de l'éthique et des saines valeurs de gestion.

AXE 2 ÉVALUATION DE PROGRAMMES

Le plan triennal d'évaluation des programmes du Ministère identifie les politiques, programmes, stratégies et mesures pour lesquels une évaluation est planifiée au cours de la période 2004-2007. Chaque évaluation doit fournir un éclairage sur la pertinence actuelle d'un programme, l'atteinte de ses objectifs et ses effets, proposer des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et constituer une aide à la prise de décision. Les évaluations complétées en 2004-2005 ont porté sur les dossiers suivants¹³ :

Centres collégiaux de transfert de technologie

L'évaluation du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) réalisée en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a donné lieu à la production d'un portrait des résultats du réseau des CCTT, considéré comme un dispositif de transfert technologique, en plus de fournir un portefeuille d'indicateurs mesurables auprès de chacun des CCTT. Les rapports d'évaluation de chacun des 23 centres ont permis d'apprécier leur performance en vue du renouvellement de leur accréditation et de leur convention de subvention.

¹³ Le Ministère a complété l'évaluation des programmes *Agents de développement rural*, *Soutien au développement des produits du terroir* et *Aide aux associations touristiques régionales*. Ces derniers relevant du MAMR et du MTO, les rapports ont été transmis à ces ministères.



Programme d'aide aux entreprises - Vitrites technologiques

L'évaluation du programme de soutien aux vitrites technologiques a permis de constater que le programme a atteint son objectif d'appuyer les PME dans leur démarche de commercialisation d'une innovation technologique. En ce qui concerne les retombées, les entreprises participantes ont déclaré des ventes de l'ordre de 75 millions de dollars au cours des trois années qui ont suivi la fin de leur projet de vitrine. Les aides financières auront permis un effet de levier moyen de 1 pour 7, ce qui signifie que chaque dollar d'aide versée a généré sept dollars de ventes. Parmi les améliorations proposées au programme, l'allongement de la période de réalisation de la vitrine a été retenu.

Génome Québec

L'évaluation de la performance de Génome Québec a démontré que cet organisme a obtenu des résultats correspondant aux attentes du Ministère, notamment un accroissement du potentiel de recherche en génomique au Québec. Elle a également mis en évidence l'existence et la persistance d'un besoin de développer la recherche en génomique et le fait que Génome Québec est le seul organisme susceptible de remplir la mission confiée par le gouvernement du Québec pour développer ce secteur de R-D.

Évaluations en cours de réalisation

Les évaluations à compléter portent sur les sujets suivants :

- soutien à la valorisation de l'invention technique et technologique ;
- congé fiscal pour experts étrangers ;
- visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive ;
- impacts de la recherche, en collaboration avec les fonds de recherche québécois ;
- stratégie de développement économique des régions ressources ;
- Impact PME.

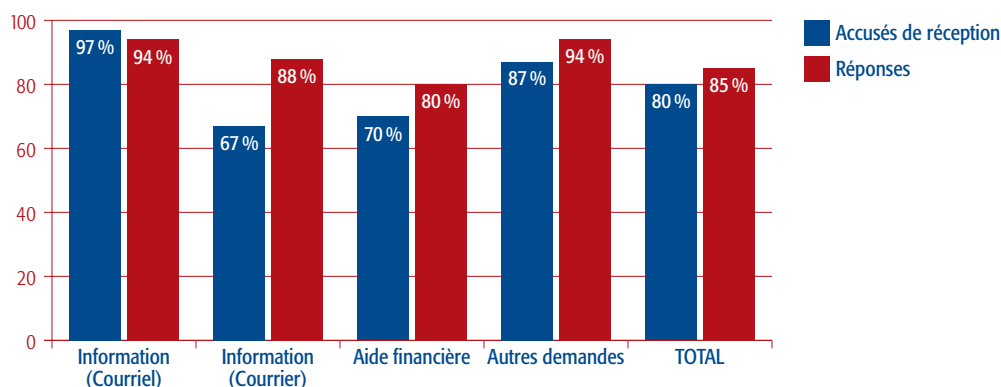
2^E PARTIE LES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

En 2004-2005, le MDEIE a rendu publique sa déclaration intégrée de services¹⁴ dont l'application vise les directions régionales, les unités administratives répondant directement à la clientèle au sein des directions générales et les services rattachés au site Internet ministériel et au Portail gouvernemental de services aux entreprises. Comme il s'agit de la première année de mise en œuvre de la déclaration, les résultats ne fournissent pas de données comparatives avec les années antérieures.

Les principaux engagements sont reliés à la diligence employée à répondre aux différentes demandes provenant de la clientèle, que ce soit en personne, au téléphone ou encore par courriel, par courrier ou par télécopieur. Ainsi, les délais à respecter sont de deux à cinq jours pour transmettre un accusé de réception et les réponses doivent être expédiées de 12 à 20 jours plus tard lorsque les demandes sont complètes. S'il est prévisible que les délais de traitement devront être prolongés, le client est informé aussitôt.

Les résultats¹⁵ illustrés par le graphique ci-dessous indiquent, au total, un taux significatif d'atteinte de l'objectif relatif à la rapidité de traitement, les délais étant respectés à 80 % et plus en ce qui a trait à la transmission des accusés de réception et des réponses. Cependant, le traitement des demandes d'aide financière réalise une moins bonne performance. Certains facteurs expliquent ce résultat : nouveaux programmes d'aide financière, dépendance du Ministère par rapport aux avis demandés à des partenaires externes, décisions prises en comités se réunissant à des fréquences déterminées, etc. En vue d'améliorer cette performance, le ministère se dotera d'un plan d'amélioration des services au cours de l'année 2005-2006.

Pourcentage d'atteinte des résultats en 2004-2005
Engagements de la Déclaration de services aux citoyens



La Déclaration de services du MDEIE comporte également des engagements relatifs au site Internet ministériel et au Portail gouvernemental de services aux entreprises. Dans les deux cas, le Ministère s'engage à présenter une information complète et à jour, à offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne, lorsque les publications sont vendues, et à accroître l'accès à des programmes et services en ligne.

¹⁴ Les résultats relatifs aux engagements concernant les partenaires et les clientèles touristiques sont traités dans le rapport annuel du MTO.

¹⁵ L'engagement relatif à l'accueil téléphonique n'a pas été mesuré car la période déterminée pour effectuer cette opération (par échantillonnage) coïncidait avec les semaines suivant le remaniement ministériel. Cette période n'a pas été jugée propice.



Les travaux d'intégration du site Internet ministériel en un site unifié¹⁶ ont donné lieu à une validation de tous les contenus. En 2004-2005, le site ministériel a vu la mise en ligne de quelque 3 500 fichiers et 350 publications et périodiques¹⁷. Le site présente également l'ensemble des programmes ministériels. On y retrouve la description du programme et les critères d'admissibilité. Certains formulaires sont disponibles selon la nature du programme.

Le Portail gouvernemental de services aux entreprises a été mis en ligne le 23 juin 2004. Au 31 mars 2005, le site contenait des liens vers plus de 240 publications et 120 programmes d'aide. Le portail présente de nombreux hyperliens vers les ministères, organismes et associations qui offrent de l'information et des ressources aux entreprises.

Les plaintes formulées concernant la qualité des services constituent un autre volet de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Afin d'assurer la qualité du service à la clientèle, le MDEIE a implanté un bureau de la gestion des plaintes. L'engagement du Ministère est de faire diligence dans leur traitement. En 2004-2005, le MDEIE n'a reçu aucune plainte relative à la qualité des services qu'il offre.¹⁸

Enfin, la préoccupation envers l'amélioration des services du MDEIE est prise en compte au moyen de fiches d'appréciation lors de la participation à certaines activités ou au moyen d'enquêtes. En étant à la première année de la mise en œuvre, le Ministère n'a pas entrepris de nouvelles mesures d'appréciation ou d'enquêtes. Entre-temps, on peut toutefois se référer au taux de satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires qui atteint 98 %.

¹⁶ La section Industrie touristique sera transférée au nouveau ministère du Tourisme.

¹⁷ Ces chiffres constituent une estimation au 31 mars 2005 établie à partir des données issues d'un rapport externe produit au printemps 2005.

¹⁸ Les quelques plaintes reçues avaient trait à la qualité des produits touristiques. Elles ont été traitées ou réacheminées au ministère du Tourisme.



CHAPITRE 3

L'utilisation des ressources

Ce chapitre traite des sujets suivants :

- les ressources humaines ;
- les ressources financières ;
- les ressources informationnelles ;
- les ressources matérielles.

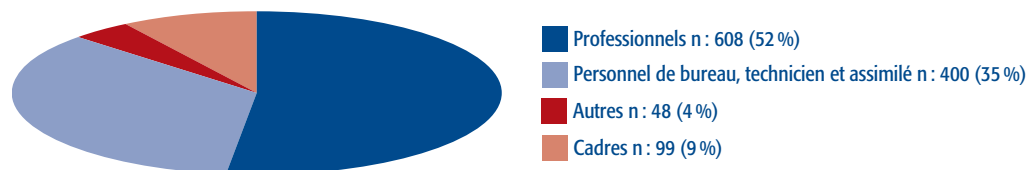
1. LES RESSOURCES HUMAINES

Évolution de l'effectif et répartition par catégorie d'emploi

L'effectif global autorisé au Livre des crédits en date du 1^{er} avril 2004 se chiffrait à 1 479 équivalents temps complet (ETC). En cours d'année, le niveau de l'effectif a été réduit de 73 ETC en raison du transfert du Placement étudiant du Québec (PEQ), de 344 ETC vers le ministère du Tourisme (MTO) et enfin de 72 ETC vers le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Le Ministère s'est aussi vu retirer 6 ETC occasionnels en raison de la fin du programme de soutien à l'intervention en éthique. Les compressions de 50 % de départs à la retraite ont résulté en une diminution additionnelle de 20 ETC, pour un effectif final au 1^{er} avril 2005 de 964 ETC.

Toutefois, au 31 mars 2005, les employés à transférer au ministère du Tourisme (MTO) et au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) n'étaient pas tous identifiés, si bien qu'ils figurent toujours parmi les données présentées dans ce rapport. Le graphique suivant présente la répartition des effectifs des 1 155 employés toujours à l'emploi du Ministère, par catégorie d'emplois au 31 mars 2005.

Répartition de l'effectif du MDEIE au 31 mars 2005



Développement du personnel

En 2004-2005, le Ministère a consacré 1 352 253 \$ de budget en formation afin de développer et maintenir l'expertise de son personnel. Cette somme représente 1,76 % de la masse salariale du Ministère, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*. La formation donnée au personnel a permis notamment de soutenir les employés dans le développement des compétences, dans les champs d'activités indiqués ci-dessous.

Champs d'activités	Montant alloué (\$)	Pourcentage (%)
Accueil et intégration	4 642	0,3
Anglais et autres langues	24 247	1,8
Bureautique (Word, Lotus et Excel)	39 780	2,9
<i>Clientis</i>	315 891	23,4
Colloque et congrès	286 506	21,2
Développement de carrière	22 697	1,7
Formation et perfectionnement du personnel	479 242	35,4
Français	34 503	2,6
Formation hors du Québec	39 353	2,9
Informatique	51 267	3,8
Préparation à la retraite	50 673	3,7
Autre	3 452	0,3
Total	1 352 253	100

Comités patronaux-syndicaux

Les rencontres des différents comités patronaux-syndicaux se poursuivent et ce, à raison d'environ six réunions par an pour le CMRP¹⁹ avec les représentants du Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Des réunions ont lieu aux six semaines au CMMRP²⁰, avec les représentants du Syndicat de la Fonction publique du Québec (SFPQ), pour un total de six rencontres dans l'année.

¹⁹ Comité ministériel sur les relations professionnelles

²⁰ Comité ministériel mixte sur les relations professionnelles

2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les résultats globaux

Dépenses du Ministère				
	2004-2005 (000\$)	2003-2004 (000\$)	Écart 2004-2005/ 2003-2004 (000\$)	Variation %
Programme 1				
Direction du Ministère	51 667,2	50 562,5	1 104,7	2,18
Programme 2				
Développement économique et régional	180 125,2	193 890,2	-13 765,0	-7,10
Programme 3				
Recherche, science et technologie	237 759,3	234 765,7	2 993,6	1,28
Total	469 551,7	479 218,4	-9 666,7	-2,02

En 2004-2005, la dépense réelle diminue de 9,7 millions de dollars par rapport à 2003-2004. Le programme 2 du Ministère voit sa dépense diminuer alors que les autres connaissent une légère augmentation. Le Ministère disposait en début d'exercice 2004-2005 d'un budget de dépenses de 812,3 millions de dollars. Ce budget a été diminué d'un montant de 233,1 millions de dollars à la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005 et au transfert du programme de Placement étudiant vers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). De plus, un autre montant de 62,7 millions de dollars a été transféré vers Investissement Québec pour l'administration de ses programmes.

Description des programmes²¹ et commentaires afférents

Programme 1 : Direction du Ministère

Le programme 1 regroupe les budgets des unités administratives de la direction générale du Ministère. Il vise à assurer la direction du ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

Programme 2 : Développement économique et aide aux entreprises

Le programme 2 regroupe les budgets des unités administratives responsables du développement économique et de l'aide aux entreprises. Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial et coopératif, de développement des marchés et de promotion des investissements pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional.

La diminution de 13,7 millions de dollars s'explique principalement par la fin de programmes en 2003-2004 pour un montant de 7,3 millions de dollars, par la diminution des crédits dédiés à la rémunération et au fonctionnement pour un montant de 3,1 millions de dollars et par une réduction des dépenses de transfert pour un montant de 3,3 millions de dollars.

²¹ Le **Programme de promotion et développement du tourisme**, anciennement sous la responsabilité du Ministère, a été cédé au nouveau ministère du Tourisme (MTO). Bien que la dépense de ce programme apparaisse aux états financiers du MDEIE, il a été convenu, avec le MTO, que l'information sur la gestion de ce programme sera intégrée dans le rapport annuel de ce ministère. Pour leur part, les **fonds de développement régional** et **fonds de partenariat touristique** sont deux fonds spéciaux inscrits dans la loi sur le MDERR. Ces fonds ont été cédés respectivement au MAMR et au MTO qui présenteront, dans leurs rapports annuels respectifs, les états financiers des Fonds.



Par ailleurs, il existe, entre la dépense inscrite aux états financiers du Ministère (229,1 millions de dollars) et les dépenses apparaissant au tableau précédent (180,1 millions de dollars), un écart de 49,0 millions de dollars. Cette différence est attribuable aux dépenses de transfert qui ont été cédées au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), à la suite du remaniement ministériel de février dernier.

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Le programme 3 regroupe les budgets des unités administratives responsables de la recherche, de la science et de la technologie. Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques, la diffusion des connaissances ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation. L'augmentation de 2,9 millions de dollars se situe principalement au chapitre des dépenses de transfert.

Les aides financières versées

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a modifié la structure de ses programmes. L'objectif poursuivi par cette opération consistait à diminuer le nombre important de programmes de subventions que le ministère administrait sous l'ancienne structure. Pour ce faire, des cadres normatifs souples et en harmonie avec les objectifs du MDEIE ont été élaborés afin de disposer d'outils mieux adaptés aux besoins de la clientèle du Ministère. Une ventilation des montants versés, selon les différents programmes, est présentée dans le tableau suivant.

Aides financières versées, exercice 2004-2005

Programmes d'assistance financière	Montants versés (000 \$)
Programme 1 élément 01 - Direction du Ministère, aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	1 649,0
Programme 2 élément 05 - Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels	
Aide à l'entrepreneuriat	7 996,6
Aide aux entreprises	19 902,3
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	7 771,4
Dépenses de transferts non regroupées	
• Ubisoft Divertissement inc.	9 500,0
• Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	7 017,3
• Aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	1 895,9
• Sidérurgie du Québec (SIDBEC)	4 969,5
• Autres dépenses de transfert non regroupées	1 529,2
Programme 2 élément 06 - Mesures de soutien au développement économique local et régional	
Centres locaux de développement (CLD)	41 664,4
Créances douteuses (Fonds local d'investissement de la Stratégie de développement économique des régions ressources)	1 993,6
Plan de relance de la Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	4 710,3
Stratégie de développement économique des régions ressources ²²	13 271,1
Soutien à trois MRC ressources	1 191,9
Autres dépenses de transfert non regroupées	2 280,7
Programme 3 élément 03 - Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)	70 125,2
Programme 3 élément 04 - Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)	43 137,4
Programme 3 élément 05 - Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)	35 530,1
Programme 3 élément 06 - Soutien à la recherche et à l'innovation	
Aide à l'entrepreneuriat	400,0
Soutien à la recherche	41 314,2
Soutien à la valorisation et au transfert	17 592,3
Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie	4 614,7
Autres dépenses de transfert non regroupées	58,6
Programme 3 élément 07 - Centre de recherche industrielle du Québec	15 000,0
Total 2004-2005	355 115,7

²² Inclut les sommes versées dans le cadre des ententes spécifiques sur le développement de l'offre touristique des régions du Saguenay-Lac St-Jean, de l'Estrie et de Charlevoix liées aux taxes spécifiques sur l'hébergement ainsi que les sommes versées à la MRC Antoine-Labelle mais exclut les sommes consacrées au Plan de diversification industrielle de la Mauricie.



3. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La mise en ligne et l'évolution du Portail gouvernemental de services aux entreprises (PGSE)

Parmi les mesures d'amélioration des services aux entreprises énoncées dans le document «*Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*», le Ministère s'est vu confier le mandat de réaliser le portail gouvernemental de services aux entreprises. Le 23 juin 2004, le Ministère mettait en ligne le volet «entreprises» du Portail. Celui-ci offre aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs un guichet unique facilitant l'accès aux services offerts par le gouvernement ainsi que l'acquittement de leurs obligations. L'information y est présentée en fonction des besoins des entrepreneurs et des entreprises sans qu'ils aient à se préoccuper des divisions administratives des ministères et organismes. Cette première version du *Portail entreprises* regroupe en un même lieu des renseignements provenant de 57 ministères et organismes, structurés par thèmes.

Le contenu du portail est découpé selon huit thèmes liés au cycle de vie de l'entreprise. Ce sont le démarrage, le financement, les ressources humaines, l'innovation et les conseils, l'exportation, l'importation, la transformation juridique et la fermeture. Le portail présente aussi quatre sections informationnelles : investir au Québec, faire affaire avec les gouvernements, remplir les obligations courantes et faire de la promotion.

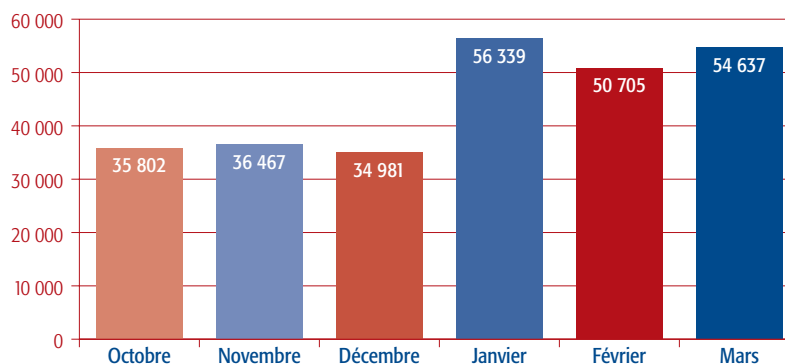
Enfin, le volet informationnel du thème «démarrage d'entreprise» est complété par la mise en place de parcours client. Ces parcours permettent aux futurs entrepreneurs de définir les caractéristiques de leur projet d'entreprise et d'identifier les formalités de démarrage à remplir pour concrétiser leur projet. Quatre parcours dirigés, la construction, les services de restauration, les services professionnels et le transport par camion, représentant environ 60 % des types d'entreprises démarrées chaque année, sont en ligne depuis juin 2004. Par ailleurs, deux autres parcours dirigés pour les secteurs du commerce de gros et du commerce de détail ont été ajoutés en décembre 2004.

Les nouvelles fonctionnalités en développement permettront aux utilisateurs du portail, à compter de 2005, de créer, dans le portail, un dossier dans lequel ils pourront :

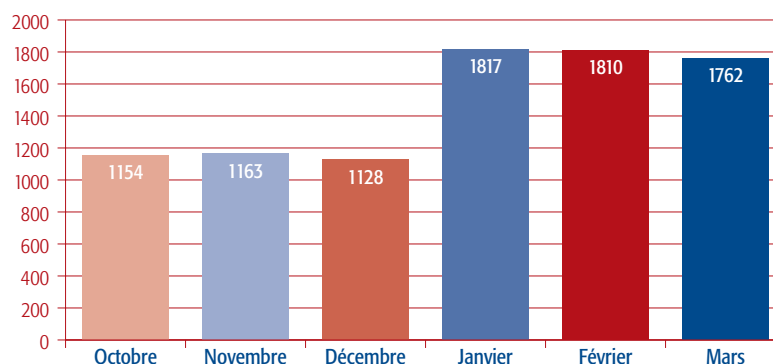
- enregistrer le résultat de leur parcours client en démarrage d'entreprise ;
- remplir des formulaires à l'aide de questionnaires et les enregistrer ;
- réutiliser les données pour remplir d'autres formulaires.

Au chapitre des améliorations apportées au portail, mentionnons la section Produits et services qui a été remaniée de manière à répondre plus adéquatement aux besoins de ses utilisateurs. Par ailleurs, les travaux de traduction sont presque complétés.

Nombre de visites par mois Octobre 2004-Mars 2005



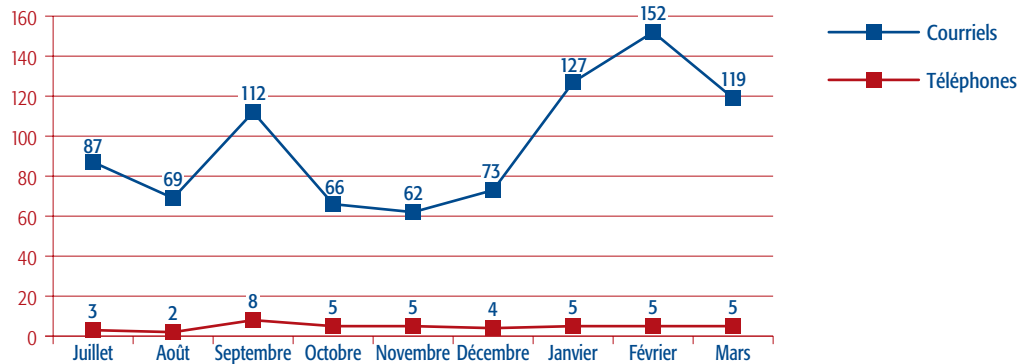
Nombre moyen de visites par jour Octobre 2004-Mars 2005



Les données sur l'achalandage du PGSE sont disponibles depuis octobre 2004. D'octobre à décembre, le nombre de visites mensuelles est demeuré stable oscillant autour des 35 000. Toutefois, en janvier 2005, suite à l'implantation en décembre de deux nouveaux cheminements de démarrage d'entreprises dans le domaine du commerce de gros et de détail, on observe une hausse très importante de 61,1 % par rapport au mois précédent. Ce taux de visites s'est maintenu jusqu'en mars 2005 atteignant les 54 637 visites.

En regard du PGSE, les données sont colligées par le personnel de Communication-Québec depuis juillet 2004. À la lumière des premiers résultats, on remarque que les demandes sont très majoritairement effectuées par courriel et ont connu une croissance cyclique jusqu'en mars 2005. Le mois de février a été le plus important avec 152 demandes.

Demandes traitées par Communication-Québec



Le budget total du volet «entreprises» du Portail gouvernemental de services est partagé entre le MDEIE et le Secrétariat du Conseil du trésor qui contribue dans une proportion d'environ 85 %. Pour l'exercice financier 2004-2005, les investissements pour le volet «entreprises» se chiffrent à 5,8 millions de dollars, dont près de 1 million de dollars ont été assumés par le Ministère.

Site Internet ministériel

La sécurité de l'information et des échanges électroniques

S'inspirant de la *Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques* édictée par le Conseil du trésor, le Ministère publiait en novembre 2004 sa *Politique de sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques du MDERR* qui venait parachever les mesures ministérielles sur la sécurité de l'information adoptées en février 2004.

Utilisation éthique du courriel

Le 21 mars 2005, le Ministère adoptait sa *Directive concernant l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel du MDEIE*. Cette directive vise à préciser les attentes minimales auxquelles tout membre du personnel du MDEIE doit répondre lorsqu'il utilise un accès gouvernemental au courriel, à un collecticiel et aux services du réseau Internet.

Refonte du site

Le nouveau site Internet a été mis en ligne le 17 juin 2004. Les principaux objectifs visés par cette importante refonte consistaient à :

- simplifier l'accès à l'information et aux produits et services du Ministère;
- offrir des contenus à jour et de qualité;
- fournir des services sécurisés et fiables.

Ce projet de refonte voulait aussi mettre en place des façons de travailler qui permettraient à moyen terme au personnel du Ministère de prendre part à la gestion des contenus du site. À cet égard, dès septembre 2004, la Direction des services à la clientèle a consacré des efforts importants au développement de fonctionnalités essentielles du système de gestion de contenu afin que ce produit réponde adéquatement aux besoins de la clientèle du Ministère. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec la Direction des ressources informationnelles. La décentralisation de la gestion de contenu devrait se faire au cours de l'année 2005-2006.

Lors de la dernière année, le Ministère a procédé à une révision de ses programmes d'aide financière afin d'améliorer ses actions d'accompagnement des entrepreneurs et des entreprises. C'est ainsi que dès février 2005, une importante mise à jour des programmes a été effectuée dans le site Internet afin de mieux refléter la mission du Ministère. Enfin, la version anglaise du site a été mise en ligne en mars 2005. Environ 50% du site est maintenant en anglais, dont la section touchant les programmes et services. Les démarches d'amélioration à venir porteront principalement, en 2005-2006, sur la production de contenus encore plus axés sur les besoins des clients.

Fréquentation du site

Pour ce qui est de la fréquentation du site Internet, mentionnons que durant la période de refonte et d'amélioration de l'outil de gestion, le Ministère n'a pas eu accès à des statistiques fiables. Ce n'est que depuis le mois d'avril 2005, que des statistiques d'achalandage crédibles sont disponibles. À titre indicatif et pour illustrer le travail accompli en 2004-2005, voici quelques faits saillants tirés du rapport de juin 2005.

Indicateurs opérationnels

Moyenne quotidienne des visites	2 145
Nombre de pages vues par visite	18,23
Durée moyenne d'une visite	12 min 52 s
Moyenne de visites mensuelles pour l'année en cours	43 274

Clientis

Le système d'information ministériel *Clientis* a été mis en place dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle, un partage de l'information entre les employés, une collaboration accrue entre les directions et la consignation de l'information dans un outil intégré. Il vise à soutenir la gestion de la relation avec la clientèle (dossier client unique) ainsi que la programmation annuelle des directions et le suivi de celle-ci. Son utilisation a été plus largement étendue au cours de 2004-2005. Le plan d'action, mis en œuvre au cours de l'exercice, visait essentiellement à renforcer l'adhésion et la participation du personnel pour une appropriation accrue des processus et une utilisation plus efficace de *Clientis*. Un service d'assistance aux utilisateurs a été instauré. Au total, plus de 1 300 jours-personnes ont été fournis pour la formation de quelque 700 personnes dans les directions générales ciblées.



Coûts de développement de *Clientis* en 2004-2005

Coûts de développement de *Clientis* en 2004-2005

Ressources externes	358 438\$
Formation et accompagnement	58 290\$
Documentation	27 716\$
Total	444 444\$

4. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le Ministère a poursuivi ses travaux d'aménagement des espaces dans les 17 régions administratives, ce qui s'est traduit par le déplacement de 387 personnes. Cette démarche visait principalement à rationaliser les espaces de travail des quatre entités qui ont constitué le MDERR jusqu'en février 2005. Ce regroupement visait également à augmenter la capacité d'intervention des directions régionales par la synergie des expertises.

De plus, il a fourni le soutien nécessaire pour la mise en place du ministère du Tourisme à la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005.



CHAPITRE 4

L'application des exigences législatives

Ce chapitre traite des sujets suivants :

- politique concernant la santé des personnes au travail ;
- allègement réglementaire et législatif pour les entreprises ;
- application de la politique linguistique ;
- accès à l'information et protection des renseignements personnels ;
- code de déontologie et éthique ;
- programme d'accès à l'égalité ;
- administration des lois ;
- suivi des recommandations du vérificateur général amorcé en 2003-2004.



1. POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

Conformément à la requête du Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère présente, en annexe quatre du rapport, le bilan triennal (2001-2004) des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail.

Au cours de l'exercice 2004-2005, deux actions sont à signaler :

- l'adoption, en juin 2004, du cadre de référence du Programme d'aide aux employés (PAE) ;
- l'adoption, en juillet 2004, de la Politique ministérielle relative au harcèlement psychologique au travail et de la procédure de traitement des plaintes.

Au cours de l'exercice, 247 personnes se sont prévaluées du PAE, ce qui représente 18 % de l'ensemble des employés, incluant les cadres.

2. ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF POUR LES ENTREPRISES

S'appuyant sur les recommandations contenues dans les rapports de plusieurs groupes-conseils sur l'allègement réglementaire, conscient du fardeau imposé aux entreprises par la réglementation et de la nécessité de simplifier les formalités administratives, le gouvernement du Québec a décidé de se doter d'un plan d'action précis en matière d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises et de se concentrer sur sa mise en œuvre.

Le document « *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse* », publié en août 2004 se veut un engagement gouvernemental envers les entreprises qui ont souvent pointé du doigt le cadre législatif et réglementaire du Québec qu'elles considèrent comme un frein à leur croissance et un obstacle aux investissements.

Parmi les mesures qui étaient sous la responsabilité du Ministère en matière d'allègement, plusieurs ont été menées à terme. Les engagements et les réalisations du MDEIE à cet égard sont décrits au chapitre II du présent rapport à l'axe 4 « Allègement du cadre réglementaire des entreprises ».

3. APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Ministère, dans ses communications, applique la Charte de la langue française, la Politique linguistique gouvernementale et sa propre politique linguistique. En 2004-2005, l'analyse de la situation linguistique du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche s'est poursuivie, avec pour objectif d'écrire la nouvelle politique ministérielle. La création du MDEIE, en février 2005, a rendu nécessaire la rédaction d'une nouvelle politique linguistique qui entrera en vigueur en 2005-2006.

MAÎTRISE ET QUALITÉ DE LA LANGUE

Tout texte ou document rendu public par le Ministère est révisé par la Direction des communications. Ceci s'applique aussi à l'information contenue dans le site Internet du MDEIE. De plus, des activités de perfectionnement en français sont incluses dans le plan de perfectionnement des ressources humaines du Ministère. En 2004-2005, le MDEIE a consacré 34 502 \$ soit 2,6 % de son budget de développement du personnel à des cours de français. En outre, des ouvrages de référence et des outils d'aide à la rédaction sont mis à la disposition du personnel.



4. ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est à noter que selon le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels (PRP), les ministères et organismes doivent former un comité de protection des renseignements personnels. Ce comité a notamment pour mandat d'évaluer, annuellement, le degré de protection des renseignements personnels et d'en faire état dans le rapport annuel de gestion.

ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a traité 39 demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Indicateurs opérationnels

Résultats 2004-2005

Demandes traitées dans les 20 jours suivant la date de réception	23
Demandes traitées dans un délai prolongé de 10 jours	13
Demandes qui ont fait l'objet d'un désistement	3

Il y a eu quatre demandes de révision à la Commission d'accès à l'information, dont un désistement avant que la Commission rende son verdict. Par ailleurs, le Ministère suit avec intérêt le processus d'adoption du projet de loi n° 86 modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Une formation en ligne sur la protection des renseignements personnels a été diffusée au cours de l'année 2004-2005. Avec un taux de participation de 41 %, la moyenne générale de l'évaluation finale du personnel qui a complété la formation se situe à 83 %. Ces résultats portent à croire que le niveau de protection des renseignements confidentiels et personnels du MDEIE s'est accru et que les réflexes des employés dans des situations d'accessibilité ou de confidentialité des renseignements se sont grandement améliorés. De plus, en 2005-2006, il est prévu de doter le Ministère d'un nouveau plan d'action ministériel en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels propre au MDEIE.

5. CODE DE DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE

Le Ministère a continué à promouvoir l'éthique en 2004-2005. Ainsi, les travaux du Comité d'éthique ont mené à l'adoption d'une déclaration de valeurs qui fut adoptée par les autorités du Ministère le 21 mars 2005. À la demande des autorités du Ministère, l'expertise de la conseillère en éthique a été requise à quelques reprises pour des opinions écrites ou verbales sur des questions éthiques particulières telles que le lobbying et l'éthique dans la gestion de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à transmettre.

En outre, une collaboration efficace s'est instaurée entre la Direction des ressources humaines et la conseillère en éthique. Les employés peuvent faire appel à cette dernière lorsqu'ils sont placés devant un conflit potentiel de valeurs dans les décisions qu'ils ont à prendre.

6. PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

EMBAUCHE DE PERSONNES AUTOCHTONES, ANGLOPHONES, HANDICAPÉES OU PROVENANT DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES

RAPPEL DE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : Fixer à 25 % l'objectif d'embauche de membres de communautés culturelles, d'anglophones et d'autochtones, en vue d'atteindre la cible gouvernementale de représentation des groupes cibles (Plan d'action sur la diversité dans la fonction publique québécoise à l'intention des membres de communautés culturelles, des anglophones et des autochtones). De plus, une décision du Conseil du trésor, rendue au printemps 2005, vise désormais à inclure les personnes handicapées (Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées) dans l'objectif du taux d'embauche de 25 % des quatre groupes cibles, à savoir les membres de communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Taux d'embauche des groupes cibles pour 2004-2005

	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Handicapés	Total
Nombre de personnes embauchées	21	2	0	1	24
% groupes cibles/embauche totale MDEIE (N=223)	9,5	1,0	0	0,5	11,0
% groupes cibles/embauche totale dans la fonction publique en 2004 ⁽¹⁾	10,6	2,5	0,2	1,1	14,4

(1) Données de 2004 tirées d'une présentation du SCT sur les mesures s'adressant aux membres de communautés culturelles, aux autochtones, aux anglophones et aux handicapés. Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, mai 2005.

Le tableau ci-dessus démontre qu'en 2004-2005, le Ministère n'a pas atteint l'objectif gouvernemental de 25 %, avec 11 % du personnel embauché s'étant identifié comme membre de l'un ou l'autre des groupes cibles. Il faut noter que l'embauche au MDEIE a chuté de 63 % par rapport à l'année précédente, passant de 595 à 223 personnes, principalement en raison des nombreux changements organisationnels qui ont touché le Ministère. Par-delà l'objectif gouvernemental, le MDEIE se situe néanmoins assez près du taux d'embauche moyen au sein de la fonction publique. L'étude des données présentées ci-après révèle cependant une concentration de l'embauche de personnel anglophone et membre de communautés culturelles parmi les étudiants et les stagiaires, qui ne sont généralement que de passage au Ministère.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de l'embauche au MDEIE en 2004-2005, selon l'appartenance aux groupes cibles.

Embauche des groupes cibles selon le statut 2004-2005

	Réguliers					Occasionnels					Étudiants					Stagiaires				
	CC	Angl	Aut	Hand	Total	CC	Angl	Aut	Hand	Total	CC	Angl	Aut	Hand	Total	CC	Angl	Aut	Hand	Total
N ^{bre} personnes embauchées	3	0	0	0	59	6	0	0	0	65	11	2	0	1	95	1	0	0	0	4
Concentration des groupes cibles par statut	3/59 = 5 %					6/65 = 9 %					14/95 = 15 %					1/4 = 25 %				

Les résultats de la représentation des groupes cibles pour l'ensemble du personnel du MDEIE, au 31 mars 2005, présentés dans le tableau ci-dessous, se rapprochent de l'objectif gouvernemental qui vise à assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise.

Niveau de représentation des groupes cibles au 31 mars 2005

Effectif total (n = 1155)

	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Handicapés	Total
Représentation en nombre	71	11	1	10	93
MDEIE (%)	6,2	1,0	0,1	0,9	8,2
Fonction publique en 2004 (%) ⁽¹⁾	2,5	0,7	0,3	0,9	3,7

(1) Données de 2004 tirées d'une présentation du SCT sur les mesures s'adressant aux membres de communautés culturelles, aux autochtones, aux anglophones et aux handicapés. Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, mai 2005.

7. ADMINISTRATION DES LOIS

LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Ministère a approuvé et délivré les statuts de constitution de 116 coopératives. Il a également procédé à 27 modifications de statut, trois fusions de coopératives et 33 liquidations. Il a aussi émis 55 certificats de régularité.

LA LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX

En 2004-2005, 795 visites ou inspections ont été effectuées par les inspecteurs du Ministère et 393 poursuites ont été déposées au ministère de la Justice.

LA LOI SUR LES MATÉRIAUX DE REMBOURRAGE ET LES ARTICLES REMBOURRÉS

Au cours de l'exercice financier, plus de 3 580 permis, nouveaux ou renouvelés, ont été délivrés par le Ministère aux entreprises.



8. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AMORCÉ EN 2003-2004

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA GESTION DES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

Le cadre normatif de chacun des programmes du Ministère autorisés par le Conseil du trésor précise les objectifs, les clients, les projets et les dépenses admissibles, les résultats visés et les modalités entourant la détermination du montant de l'aide de même que la reddition de comptes et l'évaluation. En ce qui a trait à la reddition de comptes, le Conseil du trésor a lui-même précisé les paramètres à considérer dans l'évaluation des résultats. Ces précisions sont celles figurant dans le cadre normatif. Enfin, les guides de gestion en cours d'élaboration identifient les éléments d'information qui contribueront à l'évaluation des programmes.

Le cas particulier du Programme d'appui au financement d'infrastructures de recherche (PAFI)

Rappelons que le 15 novembre 2004, le Programme d'appui au financement d'infrastructures de recherche est devenu le Programme de soutien à la recherche, volet 2.

Conception du programme

Les travaux visant à doter le programme d'indicateurs généraux de performance sont complétés. Même si la convention d'aide financière pour chacun des projets incluait une liste sommaire d'indicateurs de résultats, le suivi des résultats sera dorénavant plus complet.

Processus d'attribution

Une attention particulière est maintenant portée au montage financier des projets. Lors de l'analyse des projets, outre la justification, les éléments suivants sont analysés en détail : la situation financière de l'organisme, la capacité financière d'assumer les frais de fonctionnement récurrents, la fiabilité des estimations des coûts, le caractère essentiel de l'aide financière.

Bilan du programme

Le MDEIE devrait présenter au cours de la prochaine année financière un bilan portant notamment sur le financement effectué au Québec en matière d'infrastructures de recherche ainsi qu'une analyse des investissements et des besoins.



RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le rapport du Vérificateur général du Québec déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004, trois recommandations sur le développement durable s'adressaient au Ministère :

Intégrer le développement durable dans les processus de décision et en poursuivre l'intégration

Le Ministère, dans le cadre de l'actuel processus gouvernemental de mise en œuvre du Plan de développement durable du Québec, a amorcé la préparation de son propre plan d'action en matière de développement durable. Ce dernier prévoit notamment la mise en place de mesures, programmes ou actions qui, en relation toute particulière avec la dimension économique du développement durable, influenceront tant les rapports qu'il entretient avec ses partenaires et sa clientèle que la gestion de son administration interne. Entre-temps, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises, le Ministère crée ses séminaires et sessions relatifs à de meilleures pratiques d'affaires et sensibilise les participants aux questions d'environnement (Approche *Kaisen*, séminaires de gestion environnementale et écologie industrielle).

S'assurer que l'ensemble du personnel est sensibilisé au concept du développement durable, en fonction de son champ d'activité et de sa sphère d'influence

Outre la veille effectuée dans le domaine, le Ministère poursuit ses efforts de sensibilisation de son personnel sur la question du développement durable en diffusant, à travers son réseau intranet, une rubrique spécialement dédiée aux différents aspects concernant cette question.

Définir des objectifs, des cibles et des indicateurs qui permettront d'apprécier ses actions dans le domaine

La définition d'objectifs et de cibles, la production d'indicateurs et la reddition de comptes sont toutes des étapes prévues dans l'actuel processus d'élaboration du plan d'action en matière de développement durable que le Ministère a entrepris.





Les annexes



ANNEXE 1

LISTE DES LOIS SECTORIELLES ET DES MESURES FISCALES PERMETTANT AU MINISTRE DE RÉALISER LA MISSION DU MINISTÈRE

Le Ministère a la responsabilité entre autres des lois suivantes :

- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c.A-33.01);
- Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c.S-29.1);
- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c.H-2.1);
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c.M-5);
- Loi sur la Société des alcools du Québec (en partie) (L.R.Q., c.S-13);
- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c.A-12.1);
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c.C-67.2);
- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (en partie) (L.R.Q., c.C-51);
- Loi sur le ministère des Relations internationales (en partie) (L.R.Q., c.M-25.1.1).

Le Ministère participe à l'administration des mesures fiscales suivantes :

- Congé fiscal pour chercheurs étrangers;
- Congé fiscal pour experts étrangers;
- Crédit d'impôt pour le design de mode;
- Crédit d'impôt pour le design industriel;
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive;
- Visa pour les consortiums de recherche précompétitive;
- Réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
- Crédit d'impôt pour la construction de navires;
- Régime d'investissement coopératif et Ristourne à impôt différé.



ANNEXE 2

ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

Accueil téléphonique

Lors de l'accueil téléphonique, votre interlocuteur se nomme dès le début de la conversation.

Lorsque vous accédez à une boîte vocale :

- vous offrir la possibilité de parler à quelqu'un durant les heures ouvrables ;
- vous rappeler dans la journée ouvrable suivante.

Dans nos bureaux

Faire en sorte que vous soyez accueilli par une personne en mesure de recevoir votre demande ou de vous diriger vers le bon intervenant.

Demandes d'information

PAR COURRIEL

Vous transmettre un accusé de réception dans un délai de deux jours ouvrables.

L'accusé de réception peut constituer la réponse dans les cas simples comme la transmission d'information générale. Dans les cas plus complexes, une réponse vous est expédiée dans un délai de 12 jours ouvrables. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en aviserons aussitôt.

PAR COURRIER OU TÉLÉCOPIEUR

Vous transmettre un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables.

L'accusé de réception peut constituer la réponse dans les cas simples comme la transmission d'information générale. Dans les cas plus complexes, une réponse vous est expédiée dans un délai de 12 jours ouvrables. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en aviserons aussitôt.

Demande d'aide financière

Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables.

Répondre à votre demande dans un délai de 20 jours ouvrables à compter du moment où la demande est complète. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

Autres demandes

Émettre un accusé de réception dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Donner suite à votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.



Plaintes sur la qualité des services

Les plaintes seront traitées avec diligence. À cet égard, nous nous engageons à :

faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables dans le cas des plaintes formulées par écrit.

donner suite à chaque plainte dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrables ou à vous informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

Site Internet ministériel

Présenter de l'information complète et à jour.

Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.

Accroître l'accès à des programmes et services en ligne.

Portail gouvernemental de services aux entreprises

Présenter de l'information complète et à jour.

Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.

Accroître l'accès à des programmes et services en ligne.

Amélioration des services

Dans une perspective d'amélioration des services, nous évaluerons votre satisfaction, notamment au moyen de fiches d'appréciation lors de votre participation à certaines activités ou par des enquêtes.



ANNEXE 3

DESCRIPTION DES NOUVEAUX PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MDEIE

Programme Service régional de promotion des exportations.

Ce programme permet le financement d'un service à l'exportation dans chacune des régions du Québec, à l'exception des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et du Nord-du-Québec. Ces organismes offrent, aux entreprises intéressées par l'exportation, des services de formation, de sensibilisation et d'accompagnement pour la pénétration, le maintien et la diversification de marchés. Ce programme constitue dorénavant un volet du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles.

Programme d'aide à l'entrepreneuriat

Ce programme s'adresse aux créateurs d'entreprises, à la relève entrepreneuriale, aux inventeurs, aux organismes de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux établissements d'enseignement faisant la promotion de celui-ci. Il entend valoriser l'entrepreneuriat, la création d'entreprises ainsi que la mise en valeur de projets de démarrage. Enfin, le développement et le maintien de services aux entreprises (incubation, mentorat, essaimage, etc.) demeurent au cœur des préoccupations du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Programme d'aide aux entreprises

La clientèle de ce programme est constituée d'entreprises ou de regroupements d'entreprises et de coopératives. Une attention particulière est aussi accordée aux entreprises d'économie sociale. Le Programme d'aide aux entreprises vise principalement à favoriser la croissance des entreprises et le rehaussement de leur compétitivité. Il vise à appuyer les entreprises dans l'expansion de leurs activités sur les marchés internationaux. Le Programme d'aide aux entreprises prend la forme d'un soutien à l'innovation et à l'adaptation au changement, d'un soutien à la prospection et au développement de nouveaux marchés internationaux, d'un soutien à l'amélioration des compétences managériales et techniques des entrepreneurs et de leurs employés stratégiques et d'un soutien au développement de partenariats. Enfin, le programme offre la possibilité de soutenir tout effort de redressement ou de rétention d'entreprises.

Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles

Ce programme s'adresse aux regroupements ou associations d'entreprises ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. Il a pour but d'appuyer financièrement l'action des divers partenaires du MDEIE. Le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles veut essentiellement favoriser le maillage et la concertation entre entreprises et contribuer ainsi au développement de filières et de grappes industrielles. Il entend encourager avant toute chose les initiatives de réseautage et de concertation. Il aide aussi la réalisation de projets communs ayant un impact structurant au sein d'une industrie ou d'une région. Plus spécifiquement, le programme favorise la mise en place de mécanismes de partage de l'information, de veille stratégique et de formation.

Programme de soutien à la recherche

Le Programme de soutien à la recherche, élaboré spécifiquement pour les organismes à but non lucratif, les entreprises ainsi que pour les établissements d'enseignement, entend favoriser le développement de la recherche industrielle, aider à concrétiser davantage la synergie universités-entreprises, encourager la mise sur pied de filières de recherche, faciliter le maillage international et, enfin, moderniser les infrastructures de recherche au Québec. Ces objectifs sont concrétisés au moyen d'activités stratégiques de recherche et d'innovation, ainsi que la coopération internationale et la consolidation de réseaux et d'infrastructures de recherche.



Programme de soutien à la valorisation et au transfert

Ce programme est complémentaire du Programme de soutien à la recherche. Il est destiné aux organismes à but non lucratif, aux organismes publics et parapublics ainsi qu'aux organismes de développement économique. On retrouve parmi les objectifs, le développement de stratégies d'innovation et la maximisation des résultats de la recherche sur les plans économique, social et culturel. Le MDEIE entend atteindre ces objectifs en soutenant la réalisation de projets de recherche appliquée, en portant une attention particulière au positionnement technologique du Québec, de même qu'en développant et en consolidant des partenariats de recherche à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec. Enfin, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert vise à promouvoir l'innovation sociale au sein de la société québécoise.

Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie

Ce programme vise à faire la promotion de la culture scientifique et technique ainsi que de s'assurer de la disponibilité d'une relève scientifique et technique. Il s'adresse aux organismes de recherche provinciaux et nationaux, aux organismes sans but lucratif, aux établissements d'enseignement et de recherche. Concrètement, le programme entend soutenir et promouvoir la recherche scientifique par l'attribution de prix ou de bourses, ainsi que par la mise sur pied de concours et d'événements en science et technologie.



ANNEXE 4

BILAN TRIENNAL (2001-2004) DES MOYENS PRIS POUR ACTUALISER LA POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

Le présent bilan couvre la période du 29 avril 2003 au 31 octobre 2004 et s'inscrit dans la suite immédiate de la fusion des quatre entités formant le MDERR. Antérieurement, chacune avait pris des moyens pour mettre en œuvre cette politique. Dans ce contexte, l'objectif visé a été d'harmoniser les divers outils, politiques et programmes des entités nouvellement fusionnées. L'organisation du travail se poursuit et les moyens se consolident.

Volet organisation du travail

Objectifs visés

- Améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles en s'assurant de l'utilisation optimale des ressources humaines;
- diminuer le taux d'absentéisme pour motif de santé.

Moyen

Comptabiliser les données statistiques sur les types d'absence pour motif de santé permettra d'apprécier leur évolution et ces constats serviront à indiquer les priorités d'intervention.

Actions spécifiques

- Suivi des dossiers en assurance invalidité;
- soutien et accompagnement des gestionnaires lors du retour au travail d'employés absents à la suite d'arrêts prolongés;
- séance de vaccination annuelle contre la grippe, services d'une infirmière en milieu de travail, organisation d'une semaine de la santé globale au travail.

Résultats et autres commentaires

Ce volet est en réévaluation.

Volet milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

Contexte

Nouvelles dispositions portant sur le harcèlement psychologique à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les normes du travail le 1^{er} juin 2004.

Objectifs visés

- Assurer à tout le personnel un climat de travail sain dans un milieu exempt de harcèlement;
- prévenir et, le cas échéant, faire cesser, toute pratique de harcèlement au Ministère.

Moyens

- Mai 2004 : nomination de la répondante ministérielle;
- juillet 2004 : adoption de la Politique ministérielle relative au harcèlement psychologique au travail et de la procédure de traitement des plaintes en vue de favoriser la prévention et la recherche de solutions, telles que la conciliation et l'entente à l'amiable;
- juillet 2004 : diffusion de la politique dans l'Intranet du ministère;

- octobre 2004 : distribution d'un dépliant explicatif dans l'enveloppe de paie ;
- septembre-décembre 2004 : sessions de sensibilisation données aux cadres et au personnel de gestion intermédiaire ;
- décembre 2004 : diffusion d'une présentation vidéo ;
- hiver 2005 : sessions de sensibilisation dispensées au personnel de Québec et de Montréal et vidéo-conférence pour le personnel des régions.

Résultats et autres commentaires

Entre le 27 mai et le 29 octobre 2004, la répondante ministérielle a enregistré 13 demandes d'aide ou de renseignements.

Volet programme d'aide aux employés et autres services d'aide

Contexte

Les services d'aide aux employés des quatre secteurs fusionnés (lors de la création du MDERR) ont été maintenus et intégrés.

Objectif visé

Aider les personnes à prévenir, identifier et résoudre des problèmes personnels affectant ou susceptibles d'affecter leur rendement ou leur comportement au travail.

Moyens

- Juin 2004 : mise en place du Programme d'aide aux employés (PAE) ;
- septembre 2004 : diffusion du Cadre de référence du nouveau PAE dans l'Intranet ministériel ;
- hiver 2005 : diffusion d'un dépliant et mise en place d'une base de données informatisées afin de faire le suivi des dossiers et de fournir les indicateurs sur l'achalandage.

Possibilités offertes

Le PAE permet de donner des services d'aide, d'information et de référence au personnel. Il offre en supplément au personnel d'encadrement et aux chefs de service de niveau professionnel des services de consultation, de « *coaching* et d'accompagnement », donnés par une firme externe spécialisée, sans l'intermédiaire de la responsable du PAE.

Certaines activités de prévention et de sensibilisation, notamment des conférences, peuvent être offertes en collaboration avec d'autres ministères et organismes.

Des mesures particulières peuvent s'appliquer en matière de réhabilitation pour des sujets comme l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu compulsif ou le tabagisme et le Ministère peut partager jusqu'à 50 % des frais encourus pour enrayer la dépendance.

Résultats et autres commentaires

Entre le 29 avril 2003 et le 31 octobre 2004, le taux de fréquentation du PAE a été estimé à 12 % suivant un effectif de 1 550 employés.

Il devrait être possible, dans l'avenir, de ventiler les résultats de fréquentation pour les volets interne (situations traitées par la responsable du PAE) et externe (employé dirigé vers une ressource spécialisée externe), ce qui permettra une évaluation plus juste des services rendus.

Les motifs de consultation les plus fréquents se retrouvent dans les secteurs travail (stress personnel et organisationnel, motivation et relations avec le gestionnaire ou les pairs), psychologique (anxiété, angoisse, peurs, deuil et affirmation de soi) et familial (problèmes de couple, séparation et relations avec les enfants).



ANNEXE 5

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION AU 31 MARS 2005

Note : l'organigramme au format de 10 x 16 est placé en pochette.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement	MDERR	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
CAR	Conférence administrative régionale	MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie	MPA	Meilleures pratiques d'affaires
CEPHOM	Centre de technologie physique et de photonique de Montréal	MRC	Municipalité régionale de comté
CHA	Centre hospitalier affilié	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
CLD	Centre local de développement	MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
CMMRP	Comité ministériel mixte sur les relations professionnelles	MTO	Ministère du Tourisme
CMRP	Comité ministériel sur les relations professionnelles	OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
CRE	Conférence régionale des élus	PAE	Programme d'aide aux employés (es)
CRI	Centre de robotique industrielle	PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec	PASI	Programme d'appui stratégique à l'investissement
DGIC	Direction générale de l'industrie et du commerce	PEQ	Placement étudiant du Québec
DIRDES	Dépenses intérieures de recherche et de développement de l'enseignement supérieur	PGSE	Portail gouvernemental de services aux entreprises
ETC	Équivalent temps complet	PIB	Produit intérieur brut
FAIRE	Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et de la relance de l'emploi	PME	Petites et moyennes entreprises
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation	PQSI	Politique québécoise de la science et de l'innovation
FIER	Fonds d'intervention économique régional	PRP	Protection des renseignements personnels
FLI	Fonds local d'investissement	REEAQ	Régime enregistré d'épargne action du Québec
FQRNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	RSTI	Recherche, science, technologie et innovation
FQRSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
FRSQ	Fonds de la recherche en santé du Québec	SFPQ	Syndicat de la fonction publique du Québec
IQ	Investissement Québec	SGF	Société générale de financement
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions	SOLIDE	Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	SPEQ	Société de placement dans l'entreprise québécoise
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	SPGQ	Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec
MCE	Ministère du Conseil exécutif	TBSIQ	Tableau de bord du système d'innovation québécois
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		



Innover...
prosperer

www.mdeie.gouv.qc.ca

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec 